

Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab.
Historisk-filologiske Meddelelser **XVI**, 2.

ÉTUDES DE GRAMMAIRE FRANÇAISE

(29. NOTES LEXICOGRAPHIQUES. 30. L'IMPARFAIT DU
SUBJONCTIF. 31. NÉGATION EXPLÉTIVE. 32. ÉTYMOLOGIE
DE *GORD*. 33. TUTOIEMENT)

PAR

KR. NYROP



KØBENHAVN

HOVEDKOMMISSIONÆR: ANDR. FRED. HØST & SØN, KGL. HOF-BOGHANDEL
BIANCO LUNOS BOGTRYKKERI

1929

Pris: Kr. 2.25.

Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskabs videnskabelige Meddelelser udkommer fra 1917 indtil videre i følgende Rækker:

Historisk-filologiske Meddelelser,
Filosofiske Meddelelser,
Mathematisk-fysiske Meddelelser,
Biologiske Meddelelser.

Hele Bind af disse Rækker sælges 25 pCt. billigere end Summen af Bogladepriserne for de enkelte Hefter.

Selskabets Hovedkommissionær er *Andr. Fred. Høst & Søn*, Kgl. Hof-Boghandel, København.

Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab.

Historisk-filologiske Meddelelser **XVI**, 2.

ÉTUDES DE GRAMMAIRE FRANÇAISE

(29. NOTES LEXICOGRAPHIQUES. 30. L'IMPARFAIT DU
SUBJONCTIF. 31. NÉGATION EXPLÉTIVE. 32. ÉTYMOLOGIE
DE *GORD*. 33. TUTOIEMENT)

PAR

KR. NYROP



KØBENHAVN

HOVEDKOMMISSIONÆR: ANDR. FRED. HØST & SØN, KGL. HOF-BOGHANDEL
BIANCO LUNOS BOGTRYKKERI

1929

29. Notes lexicographiques.

A-côté. Ex.: Plus intéressants pour nous que les traductions de la parabole sont les à-côtés de l'enquête (Clovis Brunel, *La dialectologie normande*. Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie. Tome XXXVII. P. 3. Caen, 1928).

Amérissage. Ce néologisme est tiré du verbe *amerrir* que nous avons signalé et examiné dans le premier fascicule de ces *Études*; il appartient, comme le verbe, au langage des aviateurs, et il s'est vite répandu avec l'emploi toujours croissant des hydravions. Nous citons comme exemple un fragment d'une dépêche publiée dans »le Matin« le 11 mai 1927: C'était avec une vive émotion que M^{me} Coli, qui demeure au cinquième étage, 47 rue Mazenod, avait accueilli la nouvelle du prétendu amérissage de son fils en rade de New-York. Nous constatons que les hydravions ont nécessité la création en italien de deux néologismes correspondant aux termes français cités, à savoir *ammarrare* et *ammaraggio*.

Bec de gaz. Dans le fascicule précédent nous avons discuté l'origine du sens que présente ce mot dans l'argot actuel: déveine, malchance, guignon, four. La question a vivement intéressé nos lecteurs, et plusieurs d'entre eux ont eu l'amabilité de nous faire connaître leur manière de résoudre le problème. M. Gustave Lanson m'écrit dans une

lettre datée du 3 mars 1927: »Est-ce que le pont qui conduit de *bec de gaz* à *guignon* n'est pas ceci: *un bec de gaz* c'est un obstacle imprévu sur lequel on vient se heurter. Nos poilus en ont fait grand usage pendant la guerre et toujours dans l'acception de venir se casser le nez sur quelque chose qu'on n'avait pas prévu ou vu«. M. Franz Cumont est du même avis que M. Lanson, comme le montre l'extrait suivant d'une lettre qu'il m'adressait de Rome le 14 novembre 1927: »J'ai toujours cru que *tomber sur un bec de gaz* était né pendant la guerre, quand on n'éclairait plus Paris et qu'on courait vraiment le risque de heurter les réverbères. J'en avais un en face de la maison où je logeais, dressé sur un refuge d'un carrefour très fréquenté: il était régulièrement renversé tous les mois par une auto. Le chauffeur qui était aussi tombé sur un bec de gaz s'en trouvait évidemment fort mal. Le sens de »déveine«, »mal chance«, a pu naître naturellement de la fréquence de pareils accidents«. Ces explications nous paraissent fort satisfaisantes. Reste encore à fixer la naissance de notre expression; il s'agit de savoir si elle remonte à la grande guerre ou si elle se montre dans la littérature avant 1914. Il faudrait aussi examiner si *tomber sur un bec de gaz* provient de l'expression plus courte *tomber sur un bec* signalée par M. E. Philipot dans la note additionnelle à notre article. Voici pour finir un nouvel exemple de *bec de gaz* trouvé dans l'argot savoureux de l'abbé Pellegrin: Vous n'y êtes pas du tout et j'ai comme une idée que vous trouverez un fameux bec de gaz dans la vallée de Josaphat (Clément Vautel, *Mon curé chez les riches*, p. 74).

Bel. Cette forme s'emploie régulièrement devant un substantif commençant par une voyelle. On le trouve aussi,

mais rarement, devant une particule, abstraction faite des locutions figées *bel et bon*, *bel et bien*. Ex.: Je pris entre mes mains le bel et doux visage (G. Duhamel, *La nuit d'orage*. Paris 1928, p. 120).

Bidel. Ce nom propre s'emploie actuellement dans le parler populaire comme nom commun. Sur cet emploi curieux »Le Matin« a publié sous la date du 26 novembre 1926, une note détaillée, de laquelle nous reproduisons ici l'extrait suivant: »Qu'est-ce qu'un bidel? Il faut être banlieusard pour le savoir. Je dois donc une explication à ceux qui ne sont point des habitués quotidiens de nos gares. Le bidel est cette cage à plafond bas dont sont surmontés les wagons des trains de banlieue. Pour y atteindre, il faut grimper un escalier raide et sale, s'accrocher à une rampe grasse et noire, s'insinuer par une petite porte. Après quoi, on a droit à un mauvais siège de bois dur, à respirer une atmosphère totalement enfumée et à lire son journal, lorsqu'on a la chance de se trouver sous la petite lampe fumeuse.... Faute de mieux, les banlieusards se contentent de ces caisses; les amoureux s'y plaisent, peut-être en vertu de cette vieille chanson: »Qu'on est bien dans un grenier à vingt ans!« Les »bidels« s'appellent ainsi à cause du célèbre dompteur Bidel. Ils ressemblent, en effet, aux cages à lions des forains; le bon sens populaire n'a pas manqué de découvrir des analogies pittoresques entre ces deux sortes d'habitations ambulantes.«

Bonhomme. Voici quelques additions aux remarques sur ce mot publiées précédemment dans ces Études. M. Lucien Foulet m'écrit: »Pour moi, *bonhomme* est un terme très commode pour désigner quelqu'un en général, dont je ne sais pas le nom, dont je veux ignorer l'identité, qui n'appartient du reste probablement pas à la classe des »mon-

sieurs« (quoique ceci ne soit pas toujours vrai), mais que je ne veux pas désigner du terme trop cavalier, méprisant ou impoli de »l'homme«: »En face de moi, il y avait un bonhomme qui tout à coup se lève et dit Alors le bonhomme répond« Ceci est encore plus net pour les femmes: »La bonne femme de la ferme Alors la bonne femme me dit« C'est en ce sens que Jean Richepin s'est servi du mot dans la chanson intitulée »Le mot de Gillioury« qui commence:

Vous le rappelez-vous, dites, mon cher Henry,
Ce bonhomme nommé le père Gillioury?

Carambouille, mot argotique, introduit tout récemment dans la presse. Dans un article publié dans »Le Matin« le 25 déc. 1926 sous le titre de »Les héros de la carambouille«, on trouve l'explication suivante: »La carambouille consiste à se faire livrer à crédit des marchandises que l'on revend, puis à ne pas payer les traites à l'échéance«.

Carambouilleur, dérivé de *carambouille*. Dans l'article que nous venons de citer, on lit: »Le brigadier-chef Perrier et les inspecteurs Ruysen, Maillebau et Fortier-Maire, viennent de mettre fin aux exploits d'une importante bande de carambouilleurs, dont les escroqueries s'élèvent à l'heure actuelle à près de huit millions«.

Chevalière. Aux notes déjà publiées sur ce féminin, nous ajoutons les remarques suivantes que me fournit un correspondant français anonyme. »Dans une opérette de Caillavet et Robert de Flers intitulée »La Jeunesse Dorée« et jouée à Paris au Théâtre »Apollo« en 1913, on chantait:

C'est Madame Pipelet, Pipelet, Pipelet,
Chevalière du balai, du balai, du balai,
Son bonnet sur l'occiput

Un chevalier d'industrie = un escroc. Une chevalière d'industrie se dirait aisément. On en pourrait, probablement trouver des exemples dans les journaux. Rappelons enfin que *chevalière* s'emploie au sens de 'bague d'homme'; on a dû dire primitivement: *bague à la chevalière*.

Chichiteuse, une femme qui fait des *chichis*. Ex.: Sûrement que la vieille fait des mariages. . . . Je parie qu'elles ont un Argentin à me proposer Seulement, elles prennent des formes C'est des chichiteuses qui tiennent un salon très mondain (M. Dekobra, *La Vénus à roulettes*, p. 76). *Chichiteuse* a été tiré de *chichi* comme *caillouteux* de *caillou*; sur le *t* adventice, voir *Gr. hist.*, III, § 420.

Ciné, forme réduite de *cinéma* abréviation de *cinématographe*. Ex.: M^{lle} Tcherbalief, une jeune fille de l'aristocratie russe, déracinée par la tourmente révolutionnaire et qui, après avoir fait du ciné pour vivre, se trouvait heureuse, dans son abri momentané (V. Margueritte, *La garçonne*, p. 139). Dans le n° 24 de ces *Études* nous avons signalé les composés *cinéaste*, *cinégraphiste*, *ciné-roman*.

Clochard. Ce néologisme est à ajouter aux mots en -ard examinés dans une étude précédente (n° 24). Le mot est un dérivé du verbe *clocher*. Ex.: Un clochard pénètre dans la cave d'un café et se grise une semaine durant (*Le Matin*, 29 avril 1927). La pauvreté que je trouve si noble, si belle, si sainte que, n'ayant qu'un fils, j'en ai fait, volontairement, un ouvrier, un prolétaire, un clochard (Clément Vautel, *Mon curé chez les pauvres*, p. 273).

Contagionner. Nous avons trouvé dans »Le Figaro« du 4 octobre 1927 la curieuse note suivante: »Le bolchévisme dans le langage. Voilà ce que nous avons lu ces jours-ci dans le compte-rendu d'un incident survenu au cours d'une épreuve d'automobile. Nous étions sous l'influence d'un

énervement qui, d'ailleurs, avait *contagionné* la foule. *Contagionné!* Quelle horreur!« A coup sûr, le monde ne progresse pas, s'il m'est permis de me servir de ce néologisme. Au temps de Vaugelas, une telle explosion à propos d'un mot nouveau aurait été compréhensible; mais au vingtième siècle? A-t-on oublié le grand nombre de mots nouveaux et de formations nouvelles dont la langue s'est enrichie depuis la révolution littéraire et linguistique de Victor Hugo? A-t-on oublié qu'une langue est toujours en formation et qu'on n'arrive jamais à l'arrêter dans son évolution. Pourtant Vaugelas, ce fidèle gardien du »bel usage«, le savait. Il protestait avec succès contre beaucoup de provincialismes et de néologismes; mais il était trop bon observateur et trop bon philologue pour ne pas savoir qu'on ne peut pas enrayer le développement d'une langue. Comme preuve nous citerons son observation sur le mot *exactitude* qui était alors un néologisme hardi. Voici ses propres termes: »Pour *exactitude* c'est vn mot que j'ay veu naistre comme vn monstre, contre qui tout le monde s'escroit, mais en fin on s'y est appriuoisé, et dez-lors j'en fis ce jugement, qui se peut faire de mesme de beaucoup d'autres mots, qu'a cause qu'on en auoit besoin, et qu'il estoit commode il ne manqueroit pas de s'establiir (*Remarques sur la langue françoise*, I, 377). Pourquoi bannir *contagionner* qui est une formation correcte et commode, si on accepte *révolutionner*, *impressionner*, *ascensionner*, *festonner*, *pétitionner*.

Contrefoutre. Ex.: Je t'ai déjà dit que je me fous du Gründlich. Je m'en fous et je m'en contrefous, voilà! (G. Duhamel, *Les Sept dernières Plaies*. Paris, 1928. P. 253). Ce composé doit être assez rare. Il appartient, comme le verbe simple, surtout à la langue parlée. Autrefois le verbe *foutre*, s'il fallait l'écrire, se présentait sous des formes abrégées

ou altérées (voir *Gr. hist.*, IV, § 32, Rem.; § 368; § 370, Rem.); les auteurs de nos jours n'ont plus de ces réserves: le mot, étant devenu un synonyme grossier de »se moquer«, a perdu tout reste du sens primitif. Le composé dont se sert le médecin de Duhamel nous montre le très intéressant emploi de *contre-* comme particule renforçante.

Débeçtent. Ex.: Tu les aimes? — Ils me débeçtent (M. Dekobra, *La Vénus à roulettes*. Paris 1925. P. 26). Le sens de la phrase est assez clair: ils me dégoutent. Quant à la forme, *débeçtent* est tiré de *débecqueter* prononcé *débeçter*: *débecquètent*, qui serait la forme correcte, n'existe probablement pas. Le dictionnaire de Rossignol¹ donne aussi la forme *débeçtant*, sans *e* féminin. M. Joh. Skougaard, dans son dictionnaire franco-norvégien (Christiania. 1921), adopte cette orthographe et écrit *débeçtant*, *débeçter* ce qui me paraît peu rationnel, vu qu'il écrit par ex. *décolleter*. Sur les formations du type de *débeçte*, voir *Gr. hist.*, II², § 21.

Des. Au n° 24 de ces *Études* j'ai examiné un emploi particulier de *des*, pluriel de l'article partitif, et de *quelques*, en faisant observer que les deux mots cités font parfois fonction de pronoms indéfinis absolus et ont le sens de 'quelques-uns' (comp. *Gr. hist.*, V, § 444⁴, et § 118, Rem.). Dans une lettre datée du 6 août 1928, M. Mario Roques me fait observer que, selon lui, *des* et *quelques* ne doivent pas, dans les exemples cités, se traduire simplement par *quelques-uns*, et dans une note très intéressante que je reproduis ci-dessous il me fait part de ses observations sur le rôle curieux de quantitatifs que jouent *des* et *quelques* dans la langue actuelle et qui est bien plus répandu que je n'avais pensé. Voici la note de M. Roques:

»Dans ma langue à moi, *quelques* (et *quelques-uns*) est

¹ *Dictionnaire d'argot*. Paris, 1901. P. 34.

un quantitatif réduit. Je puis dire: *En 1900 et quelques*, c'est-à-dire 1900 plus quelques années, par exemple 1900 à 1910. Mais je ne dirai pas *1800 et quelques* pour 1850, ou même 1830. De même je dirai: *Cela coûte dans les 2000 et quelques*, et ce sera 2000 et quelques dizaines plutôt que 2000 et des centaines.

Même si je dis avec une expression plus familière et qui tend à monter les chiffres: *Cela va chercher dans les 2000 et quelques*, cela pourra être 2000 et un petit nombre de centaines, mais cela n'ira vraisemblablement pas à 2500.

Tout au contraire, si j'emploie *et des* j'ai toujours dans l'esprit un supplément considérable, et je dirai par exemple: *Cette dame qui fait la jeune a 50 ans et des*, pour dire qu'elle en a peut-être bien 60 et plus. *Cela coûte 2000 et des*, cela veut dire que cela coûte plus de 2000 et sensiblement plus. C'est ainsi qu'on entendra très bien un dialogue comme celui-ci: *Ça doit coûter dans les 2000 — 2000! 2000 et des, oui! Plutôt 3000.*

Cette valeur de quantitatif étendu est autour de moi tellement liée au mot *des* que celui-ci peut s'employer d'une façon absolue avec le sens de 'un grand nombre' et qu'on entend par exemple: *Il y avait des gens là-bas? — Et puis des, vous savez —* (c'est-à-dire: Bien sûr, et en grand nombre). Ou encore: *J'en connais qui ont fait cela, et des, tu sais* (c'est-à-dire: J'en connais beaucoup).

Je pourrais sans peine vous donner d'autres exemples et j'en recueillerais certainement à Paris, encore que cet emploi, sans être grossier, soit vulgaire et appartienne plutôt à la langue des gens de métier, des petits employés ou de la caserne.

Discothèque; voir plus loin sous *Filmothèque*.

Écrivaine. Cette nouvelle forme féminine a été signalée

récemment dans »Le Figaro« du 6 mai 1928. On y trouve une petite note intitulée »Féminisme« et dont voici le commencement: »Une femme de lettres, qui d'ailleurs ne manque point de talent, a fait ces ours-ci passer à un de nos collaborateurs sa carte de visite. Sous un fort joli nom, on lit en caractères discrets et finement déliés cette simple mention:

Écrivaine Poète

Car l'amour du néologisme a de ces fantaisies: il renonce à un féminin consacré par l'Académie elle-même et méprise *poétesse*; mais il forge *écrivaine*«.

On sait qu'au XVIII^e siècle on a créé le féminin *autrice*; mais il n'a pas fait fortune (voir *Gr. hist.*, II², § 436) et l'on continue à dire *un auteur* en parlant d'une femme ou *une femme auteur*. Il sera curieux de voir si *écrivaine* sera mieux reçu. Le féminisme est très actif aussi dans le domaine de la langue; il a créé *avocate*, *cochère*, *historienne*, *romancière* et beaucoup d'autres néologismes; peut-être arrivera-t-il à faire adopter *écrivaine*. Qui vivra verra. Je constate pourtant que M. Lucien Maury, ce littérateur exquis, dans son tout dernier livre en parlant de M^{me} Karin Michaëlis l'appelle *écrivain* (*L'Imagination Scandinave*. Paris 1929. P. 267).

Es. Ce mot, qui représente *en + les*, a disparu avec le moyen âge, remplacé surtout par *dans les*, *aux*. Il ne vit plus que dans quelques combinaisons figées: des noms propres, des formules juridiques et des titres académiques. Le sens linguistique moderne le regarde comme un mot simple, comme une préposition comparable à *en* ou *dans*. On s'est beaucoup gaussé de ceux qui ont écrit *docteur ès théologie* ou *ès langue latine* sans connaître l'origine du mot *ès*; on les a taxés de naïfs et d'ignorants et on les a cri-

tiqués sévèrement. Mais, pourquoi s'arrêter à une telle faute? Ce n'est pas l'affaire de tout écrivain de connaître l'historique des mots dont il se sert et la langue actuelle est pleine de fautes au moins aussi graves; mais l'usage les a reconnues et c'est pourquoi on ne les blâme plus. Il faut être indulgent surtout quand on voit qu'un écrivain tel que Charles Baudelaire s'est trompé sur la valeur historique de *ès*. Dans la première version de la fameuse dédicace des »Fleurs du Mal« à Théophile Gautier on lit: »J'ai voulu . . . rendre un hommage profond . . . au poète impeccable, au magicien *ès* langue française«. Cette expression *ès langue française* ne se trouve que dans la première édition. Dans la seconde Baudelaire corrigea: au parfait magicien *ès lettres françaises*¹.

Filmothèque, collection de pellicules documentaires. »Le Figaro« du 13 nov. 1928 contient un article intitulé: *Les filmothèques*, dont voici le commencement:

L'idée n'est pas nouvelle, mais elle prend corps. De même qu'on a créé des »*discothèques*« pour conserver par le disque la voix de nos orateurs, de nos acteurs ou les vocalises de nos cantatrices, on constituerait, pour les transmettre à nos descendants, des collections de films.

Five o'clock, abréviation de *five o'clock tea*. Cette expression anglaise dont M. Edouard Bonnaffé a relevé un grand nombre d'exemples dans son »Dictionnaire des anglicismes« (Paris, 1920), est toujours d'un emploi très général; mais ceux qui s'en servent ne connaissent pas tous le sens exact des différents mots dont elle se compose, témoin cette inscription lue par un de mes amis sur la devanture d'un nouveau salon de thé à Paris: *Five o'clock à toute heure*.

¹ Charles Baudelaire, *Œuvres posthumes*. Paris, 1908. P. 10.

Ingénieure. Ce féminin est d'origine toute récente. Comme il existe maintenant en France des ingénieurs femmes, on n'a pas hésité à créer la nouvelle forme *une ingénieure*. »Le Figaro Hebdomadaire« du 14 mars 1928 contient un article intitulé: M^{lle} Marie-Louise Paris. Une école d'«ingénieures» en 1928. »M^{lle} Paris est ingénieure diplômée et elle enseigne dans un vaste amphithéâtre du Conservatoire des Arts et Métiers; elle seule est autorisée par l'État à préparer les jeunes filles à la conquête de ce titre nouveau: *Ingénieure*«. C'est un mot à ajouter à tous les autres que le temps moderne a créés grâce à l'accès des femmes à des postes, des emplois et des fonctions dont elles étaient autrefois exclues. Sur l'influence du féminisme sur la morphologie française, voir *Gr. hist.*, II², § 437.

Invigoration. Ex.: Savez-vous, les jeunes, à quel moment, d'après Flourens, le corps et les facultés atteignent chez l'homme leur complet développement? Entre quarante et quarante-cinq ans. Flourens appelle ce moment la période d'invigoration. Invigoration, j'aime ce mot, et je crois la théorie juste (J. de Lacretelle, *L'Ame cachée*. Paris, 1928. P. 27).

Littératrice. Le mot *littérateur* n'a, ordinairement, pas de féminin, tout comme *auteur*, *censeur*, *compositeur*, *fidéjusseur*, *graveur*, *imprimeur*, *oppresseur*, *professeur*, *sculpteur*, *souscripteur*, *successeur*, *vainqueur*, *vérificateur* (*Gr. hist.*, II², § 435). Cependant, grâce au mouvement féministe moderne on vient de créer *bienfaitrice*, *oratrice* et tout récemment, *littératrice*. Ce dernier féminin est dû à M. Francis Jammes, qui s'en est servi dans une préface écrite pour un volume bien connu de Madame Colette. Voici le passage en question: »M^{me} Colette Willy est une femme vivante, une femme pour tout de bon, qui a osé être naturelle et qui ressemble

beaucoup plus à une petite mariée villageoise qu'à une littératrice perverse (Colette, *Dialogues de Bêtes*. Édition Baudinière. P. 13. Préface de Francis Jammes).

Matériau. Les récents éboulements à Paris d'immeubles en construction paraissent avoir doté la langue française de ce nouveau singulier. Les dictionnaires enregistrent le pluriel *matériaux* comme seule forme admise et employée. Cependant, dans les chantiers on a senti le besoin d'un singulier, et on a dit *un matériau*. Ce procédé est fort naturel; le mécanisme grammatical crée constamment un singulier aux mots qui de par leur sens et leur forme sont du pluriel, et personne ne s'en offense; on dit couramment *un bout-rimé*, *un fait divers*, quoique ces deux mots logiquement ne doivent s'employer qu'au pluriel: on a nécessairement commencé par dire *des bouts-rimés*, *des faits divers*. On crée également de nouveaux singuliers aux noms dont le singulier diffère beaucoup du pluriel; au lieu de *apprentif—apprentis*, *baillif—baillis*, *chevel—cheveux*, *oisel—oiseaux*, *genouil—genoux*, *col—cous*, *cheval—chevaux*, on a créé *apprenti—apprentis*, *bailli—baillis*, *cheveu—cheveux*, *oiseau—oiseaux*, *genou—genoux*, *cou—cous*, *cheveu—chevaux*. Les singuliers en *-au* existent depuis le moyen âge; de nos jours ils sont surtout propres aux patois. Au temps de la Renaissance on les a sévèrement critiqués et rejetés comme des barbarismes intolérables (voir pour les détails, *Gr. hist.*, II², § 299—300), et pourtant les grammairiens du XVI^e siècle renvoyaient volontiers au langage qui se parlait «emmy les rues Françaises». Les grammairiens de nos jours sont comme ceux d'autrefois impitoyables pour les mots en *-au*, et ils poursuivent et condamnent *un matériau* comme laid et ridicule; ils le mettent au pilori comme emprunté au langage des gâcheurs de plâtre ou des gardiens de chantier

(voir le *Figaro* du 9 nov. 1928). *Un matériau* doit être exclu du bon langage, qui pourtant a accepté autrefois *cheveu*, *oiseau*, *genou* et *cou*; mais c'est une formation nouvelle et elle est due sans doute à des gens peu cultivés; donc, elle est doublement condamnable. Rappelons pourtant en finissant qu'on a adopté sans protestation les formes *niveau* et *niveler* (pour *liveau* et *liveleur*); elles appartiennent primitivement au langage des maçons et représentent ainsi, en fait, une déformation populaire des bonnes formes étymologiques.

Miss. Cet anglicisme se trouve dans la littérature française depuis le commencement du XVIII^e siècle¹. Il est maintenant si employé que l'Académie Française a résolu de l'adopter dans la nouvelle édition de son Dictionnaire. A cette occasion »The Sunday Times« (du 31 juillet 1927) a publié les considérations curieuses suivantes: »Some of the Paris writers are greatly worked up because the *Académie Française* accepted the word »Miss« for inclusion in the dictionary. It is far from clear why the Academicians should accord their favour to such an obviously English word, but, on the other hand, it does not look as if much harm could be done by the innovation. Paris does not much employ *Miss* as a handle to a name as we do. It is generally used in such phrases as *A Miss* or *The Miss*, and in this sense would not translate as *Mademoiselle* but as *demoiselle*. Apparently the critics do not find objection so much to the word as to the »partiality« of the Academicians in favour of an English word when they so recently rejected the popular Paris creation *midinette*. The Academicians, it is alleged, are suffering as much from Anglo-mania as the *coiffeurs*, who have developed the habit of

¹ E. Bonnaffé, *Dictionnaire des Anglicismes*. Paris, 1920. P. 94.

advertising themselves as *Hairdressers* when they do not style their shop a *Lavatory*«.

Finissons en rappelant que le nombre des termes anglais employés en français va toujours en augmentant. Dans un article publié récemment dans »Le Journal« nous avons trouvé *barman, midship, rocking-chair, whisky and soda, speaker, car, business*. Pourtant, à une autre occasion, le même journal s'est fort spirituellement moqué de l'abus des expressions anglaises. Il s'agit d'un article de M. Clément Vautel, publié dans le n° du 12 déc. 1927 et que je me permets de reproduire ici *in extenso*:

»M. Fribourg, député, vient de formuler une proposition de loi intéressant les enseignes rédigées en langues étrangères. C'est une idée qui nous vient d'Italie et qui, comme la musique, lui vint sans doute des cieux.

Le principe est celui-ci: un franc par lettre, par centimètre de hauteur et par an. Je serais assez d'avis de le doubler quand la lettre peut devenir lumineuse.

De deux choses l'une: ou les enseignes exotiques resteront ce qu'elles sont et la nouvelle taxe rapportera force galette au fisc; ou elles préféreront se faire franciser et nous n'aurons plus, dans certains quartiers de Paris et d'ailleurs, l'impression de nous promener dans Leicester Square. D'une façon comme de l'autre, le résultat sera excellent.

— Vous flânez trop, disais-je à un ami rencontré sur les boulevards, vous perdez votre temps!

— Pas du tout, me répondit-il en me montrant les enseignes, j'apprends l'anglais!

Le fait est que grâce à tant de *Banks Limited, de Grill-Rooms, de Five o'clock, de Dinners, de Suppers, de Tailors, de Ready made, de Last style, de Refreshments* (sans parler

de la publicité de certains cinémas), le centre de Paris est devenu une manière d'école Berlitz en plein vent. Le comble, c'est ce *Royal Palace Hotel*, qui voisine avec notre bon vieux Palais-Royal!

Mais les autres quartiers s'en mêlent . . . J'ai vu, non loin de la gare Montparnasse, un *Gustav's Lavatory*, et, près de la place de la Bastille, un *Mondial Ressemelage's Express*; voilà deux enseignes qui devraient payer triple taxe.

Au fait, les enseignes ne sont pas les seules coupables . . . Ceux qui les imposent à nos regards excédés pourraient même dire: »L'exemple nous vient de haut!«

L'autre jour dans les journaux, on parlait de la plaidoirie prononcée par M. Tristan Bernard au nom d'un cercle dont il est le président. L'autre président, celui qui dirigeait les débats, aurait dû demander au plus barbu de nos humoristes:

— Pourquoi, vous qui êtes un auteur si parisien, consentez-vous à présider un cercle appelé le Sporting Club? Pourquoi *Sporting Club*? Pourquoi pas *Cercle sportif*, étant donné, n'est-ce pas? qu'il a été fondé pour encourager les jeux du Stade. Et encore, *sportif*, ce n'est peut-être pas un mot bien français!

Pareille question pourrait être adressée aux présidents du Touring-Club, qui s'appellerait facilement la *Société des touristes*; de même, à l'Automobile-Club, qui n'a aucune raison valable de ne pas être, place de la Concorde, le *Cercle de l'automobile*.

Il est vrai que ces messieurs pourraient répondre:

— Allez dire cela aux puristes qui ont fondé le *Grammaire Club*. Vous verrez, l'Académie Française finira par devenir la *French Academy* et la Comédie-Française paiera

l'impôt fribourgeois pour avoir le droit d'étaler cette enseigne: *Molier's House!*«

Monoclard. Ex.: Il y avait là le sénateur Mâchecolle . . . le baron Kepler, secrétaire général de la Ligue, un homme jeune encore à tête de monoclard mondain . . . (Clément Vautel, *Mon curé chez les riches*, p. 168). Comp. ci-dessus *clochard*.

Mussolinie. Nous avons trouvé ce terme dans un journal français, »Le petit Niçois«, qui a publié le 10 novembre 1926 un article intitulé: »La loi de défense de l'État entre en application en Mussolinie«. Nous avons précédemment (n° 14) fait observer que le suffixe *-ie*, qui ordinairement a été remplacé par *-erie*, est encore tout vivant quand il s'agit de former des noms de pays.

Parachutiste, terme d'aviation, à peu près synonyme de »virtuose du parachute«. Ex.: Par cinq fois les circonstances atmosphériques furent si défavorables que le »parachutiste« dut sagement renoncer à sa tentative (*Le Figaro*, 2 déc. 1928). Je remercie M^{lle} Jenny Nielsen de m'avoir signalé ce néologisme.

»*Pas de porte*« est une expression d'après-guerre, due à la crise du logement. Le mot est d'un emploi fréquent dans la langue parlée; il apparaît parfois dans les journaux, où il se présente le plus souvent accompagné de guillemets. Dans »le *Matin*« du samedi 19 mars 1927 on trouve un article intitulé: Pour partir une locataire exigeait de son successeur 5000 francs de »pas de porte«. La loi défend d'exiger le »pas de porte«, et c'est pourquoi la locataire en question occupante de l'appartement fut conduite au commissariat de la Porte-Saint-Martin, après qu'il eut été constaté qu'elle avait reçu la somme demandée illégalement au nouveau locataire. *Pas de porte* s'emploie

aussi pour désigner la somme qu'on paie en louant un appartement et grâce à laquelle on devient copropriétaire de la maison. Nous avons lu dans un prospectus qu'une société anonyme qui venait de s'installer au centre de Paris avait dû payer un *pas de porte* de 300.000 frs.

Pécunier. Ex.: Quand on manque de moyens pécuniers et qu'on n'est pas un saint Vincent de Paul, que peut l'initiative personnelle? (*Le Journal* 22 janvier 1928: Conte de Marguerite Comert). Ce masculin analogique ne se trouve dans aucun dictionnaire. La langue littéraire ne reconnaît que *pécuniaire*, commun aux deux genres. Cependant la langue parlée, en se trompant sur la terminaison, a parallélisé *-iaire* et *-ière*; *pécuniaire* a été regardé comme une forme féminine tout comme *dernière*, *première*, *grossière*, *ordurière*, *hospitalière*, etc., ce qui a eu pour résultat la formation d'un nouveau masculin. Le passage cité nous montre qu'il est en train de passer de la langue parlée dans la langue écrite.

Plaisance. Ex.: L'arrivée des plaisances passe dans l'indifférence malgré le canon. Tout l'intérêt est là-bas dans ces deux grands sloops embrochés au large (Marc Elder, *Peuple de la Mer*, p. 38). *Plaisance* est une abréviation de *bateau de plaisance*. L'omission du déterminé est un procédé très général; comp. *une suspension* (pour *lampe à suspension*), un *soixante-quatorze* (pour *un vaisseau de 74 canons*), *la Sûreté* (pour *Police de la sûreté*), *prendre la ceinture* (pour *prendre le chemin de fer de ceinture*), *repartir par le service* (pour *l'escalier de service*), etc. Pour d'autres exemples voir *Gr. hist.*, IV, § 83.

Poigner. Dans mon dernier article sur cette formation nouvelle (comp. *Gr. hist.*, II^e, § 64, 6) j'ai cité un passage d'un journal de province où se lisaient ces mots: »Nos

alliés feraient mieux de . . . se joindre à nous pour poigner le vilain afin d'éviter que le vilain les poigne«. J'ai attribué à *poigner* le sens de ,piquer', son sens étymologique et primitif. Mon vieil ami, M. Léopold Sudre n'est pas de mon avis; il croit qu'actuellement un Français sans préparation littéraire spéciale comprend le mot en question d'une tout autre manière. Voici ce qu'il m'écrit (lettre de Pâques 1927): »Je ne suis point de votre avis au sujet de *poigner*. Je ne crois point que le rédacteur de l'Ouest-Éclair ait donné à ce verbe le sens de ,piquer'. J'ajoute même qu'il doit ignorer le sens d'*oignez*. Nos vieux proverbes deviennent de plus en plus inintelligibles à nos contemporains. Pour moi, il a donné à *poigner* le sens d'*empoigner* dans l'acception de flanquer une tripotée avec les *poings*. Peu nombreux, vous pouvez m'en croire, sont ceux qui savent ce que veut dire étymologiquement *le jour vient à poindre* et *une douleur poignante*. Pour la plupart, ces phrases signifient simplement: le jour vient à paraître, une douleur atroce. Rien de plus. La paronymie de *poing*, *empoigner* a dû attirer pour notre folliculaire le *poignez vilain*«. Selon ces considérations qui me paraissent très justes, le lien étymologique et sémantique qui rattachait *poigner* à *poindre* a été définitivement rompu, et *poigner* a pris un sens tout à fait nouveau grâce à l'influence de mots paronymes (comp. *Gr. hist.*, IV, § 452). Il s'agit donc d'un changement de sens dû à une étymologie populaire: *poigner* s'est écarté de *poindre* sous l'influence de *poing* tout comme par ex. *habiller* s'est écarté de *habile* sous l'influence de *habit*.

Quelques, voir des (p. 9).

Radiodiffuser. Ex.: Ce concert sera radiodiffusé par l'École des P. T. T. Longueur d'onde: 458 mètres (*Le Jour-*

nal, fin nov. 1927). Il est tout à fait superflu d'expliquer ce mot. La T. S. F. a partout provoqué des mots nouveaux; dans le fascicule précédent nous avons signalé un autre terme appartenant au même groupe: *sans-filiste* (n° 24). La langue moderne a créé d'autres composés avec *radio-*; nous citerons *radiotéléphonie*, *radiophotographie* et les adjectifs et les verbes correspondants.

Réaliser. On discute toujours avec un vif intérêt le nouvel emploi de ce verbe que nous avons signalé dans deux Études précédentes. Dans un compte-rendu publié dans »la Revue de philologie française«, M. Léon Clédât observe: »Il est bien évident que nous devons éviter d'utiliser cette acception anglaise avec des compléments pour lesquels l'autre sens est consacré, tels que *intention*, *désir*, *espérance*, car »réaliser les espérances de quelqu'un«, c'est nécessairement pour nous les convertir en réalités et non pas les comprendre dans leur pleine réalité«. J'ajouterai aussi l'observation suivante due à M. Lucien Foulet: »Il est à noter qu'en anglais *realize* est un terme très incolore où il n'y a plus aucune idée de *to make it real*. Le mot nous a séduits en français parce que nous le rapprochons de *réel* et que nous voyons dans l'anglais une intention qui n'y est pas ou qui n'y est plus«.

Régate. Voici encore un exemple de l'emploi tout moderne de ce mot si bien expliqué par M. Emmanuel Philipot: On porta des régates rouge vif: elles suffisaient pour qu'on eût tout du matador (Henry de Montherlant, *Les bestiaires*, p. 12). *Régate* est d'abord: la cravate, mise pour une régates. L'exemple que nous venons de citer montre que le sens primitif paraît maintenant oublié.

Salonnière. Ex.: Ce n'est là, pensait-il, que du dépit de coquette, de la jalousie de *salonnière* à qui on a volé un

bibelot rare (Guy de Maupassant, *Notre Cœur*, p. 139). Ce féminin n'est indiqué dans aucun dictionnaire. Littré et Larousse donnent *salonnier* et lui attribuent le sens de: littérateur, journaliste qui rend compte des expositions au Salon. Au point de vue morphologique *salonnière* est bien le féminin régulier de *salonnier*, mais au point de vue sémantique il y a discordance entre les deux formes: *salonnière* n'est pas un journaliste femme, mais une grande dame qui tient salon. Le Dictionnaire Général ne connaît pas notre mot.

Salopard. Ex.: Tout le monde se permet d'avoir des idées là-dessus, depuis le professeur en chaire qui met son binocle et commence: »Le spirochète, Messieurs...« jusqu'au petit salopard qui dit à sa poule en buvant l'apéritif: »La vérole, Marcelle, faut bien se rendre compte...« (G. Duhamel, *Les Sept dernières Plaies*, p. 220). Comp. ci-dessus *clochard*.

Skiable. Ex.: C'était une chanson américaine qui lui venait volontiers aux lèvres, quand les choses allaient à son goût, quand la neige était skiable, quand la nuit s'annonçait claire pour l'étude des étoiles (M. Bedel, *Jérôme*. Paris 1927. P. 213).

Standariser. »Le Figaro« du ¹²/₁₁ 1928, en rendant compte d'un manifeste de l'Académie internationale de l'Humour et de l'Esprit écrit: »Que notre génération est »bassement névropathe«, que l'amusement est *standarisé*, imbécilement bourgeois et autres gentillesse de ce genre«. Le mot *standard* s'emploie depuis longtemps en français; voir les exemples réunis par M. Édouard Bonnafé dans le *Dictionnaire des Anglicismes* que nous venons de citer plus haut. M. Bonnafé a également signalé comme dérivés tout récents *standardiser* et *standardisation*. La forme employée par »Le

Figaro« est un dérivé, créé d'après la forme vivante de *standard* dont le *d* s'est amuï en français; tandis que *standardiser* est une création littéraire qui s'en tient à la forme écrite. L'histoire de la dérivation française présente beaucoup d'exemples de ces hésitations: comp. *Goncourt* dont on a tiré *goncouriste* et *goncourtiste* (voir *Gr. hist.*, III, § 102).

Stop. L'automobilisme a amené l'emploi d'un certain nombre de mots étrangers. Tout récemment on a proposé d'introduire comme terme obligatoire de signalisation le mot anglais *stop*. Cette proposition a provoqué dans »Le Matin« (14 avril 1927) un article indigné de M. Louis Forest. Il écrit: »Puisqu'on entend réglementer, il n'est pas inutile, quel que soit le système adopté, de parler français On voit, en effet, apparaître aujourd'hui, tout à coup, à l'arrière de certaines voitures, le mot: »Stop!«

— Stop? Connais pas! m'a dit un automobiliste intransigeant. J'ai le droit d'ignorer la signification du mot »stop«. On ne me l'a pas enseignée. C'est pour moi du chinois. Cette injonction ne figure pas dans mon dictionnaire.

»Pourquoi ne pas employer le mot »halte«? Halte est devenu, par long usage, archifrançais; le terme est compris internationalement. Un Allemand le saisit aisément. Dès lors, je suis bien décidé à ne m'arrêter que si, dans nos lois et règlements, on me parle français. J'emboutirai toute voiture qui me fera des signes en anglais, tant que la langue anglaise ne sera pas, en France, devenue langue officielle«.

Ainsi parla l'automobiliste intransigeant. Avouons qu'il n'a peut-être que le tort d'avoir, avec trop de violence, raison!«

Cet article montre qu'on s'efforce de protester contre l'invasion toujours croissante de termes anglais qui défigurent trop souvent le langage français technique de nos jours. Mais l'auteur de l'article a tort quand il regarde *stop* comme un néologisme; il n'en est rien. Depuis le commencement du siècle passé *stop* est employé dans la marine française comme terme de commandement et le dérivé *stopper* se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie Française 1878.

Turner. La cinématographie a donné à ce mot un sens nouveau, comme il ressort du passage suivant: Car le bon curé avait été »tourné« dans son jardin, près du tombeau de Poilu, et son visage hilare, où passait cependant parfois l'ombre d'un souci douloureux, s'épanouissait sur tous les écrans lumineux de France (Clément Vautel, *Mon curé chez les pauvres*, p. 38). On a commencé par dire *turner un film*. Ex.: Je connais l'endroit pour y avoir tourné un film (P. Morand, *Ouvert la nuit*, p. 120). Cette expression a amené *turner quelqu'un*. Il faut remarquer que *turner* peut aussi s'employer comme verbe subjectif. Ex.: Amenez-moi la petite femme . . . Elle a déjà tourné? — Jamais (C. Vautel, *Je suis un affreux bourgeois*, p. 76).

Tropchoir. Cette formation régressive individuelle et très curieuse est due à Victor Hugo, qui sur le nom du général Trochu a formé le nouvel infinitif cité. Voici le commencement de l'apostrophe véhémement qu'il lui adresse dans L'Année terrible (N^o xvii): »Participe passé du verbe Tropchoir, homme De toutes les vertus sans nombre dont la somme Est zéro«.

30. L'imparfait du subjonctif.

1. L'imparfait du subjonctif est actuellement à regarder comme un temps à peu près mort; il a disparu de la langue parlée, et la langue écrite n'en garde que quelques restes maintenus plus ou moins artificiellement. La défaillance de l'imparfait du subjonctif a commencé au XIX^e siècle, et elle est maintenant presque accomplie. En parlant de ce temps dans son remarquable ouvrage »La Pensée et la Langue«, M. Ferdinand Brunot observe: »Il est à peu près inconnu à une grande partie de la France du Nord, au point que les personnes de culture médiocre ne comprennent pas ce qu'on veut dire quand on s'en sert, et que des gens qui ont »fait leurs classes« auraient peur de passer pour des pédants, s'ils l'employaient en parlant« (p. 784).

2. Afin de prouver d'une manière irréfutable que l'imparfait du subjonctif est un temps mort, absolument mort pour un très grand nombre de Français, M. F. Brunot a publié dans le livre cité (p. 784, note) un document statistique extrêmement instructif que je me permets de reproduire ici, vu le grand intérêt qui s'y rattache: »A Paris, en mai 1919, 44 aspirantes au Brevet élémentaire avaient à conjuguer l'imparfait du subjonctif du verbe *offrir*: 15 y ont commis des fautes assez lourdes pour montrer qu'elles ignorent les formes de ce temps; 5 donnent l'imparfait de l'indicatif: *j'offrais*; 8, tout en donnant correctement les 3 personnes du singulier, écrivent le pluriel de l'imparfait de l'indicatif: *nous offrions*; 2 autres vont même jusqu'à *nous offrions*; 5, avec les formes exactes du singulier, donnent au pluriel les formes du passé simple de l'indicatif, *nous offrîmes*, *vous offrîtes*; 4 écrivent *que j'offris*, *que tu offris*; 1 ne commet que la faute *qu'il offre*; 1 écrit

le présent du subjonctif: *que j'offre*; 2 le passé: *que j'eus offert*. On pourrait donner cent autres documents semblables. Le 11 octobre 1918, sur 352 aspirantes au brevet, il n'y en a que 219 qui connaissent *que tu puisses*, 44 ignorent l'existence de l'imparfait, 133 ignorent la 2^e pers. *que tu pusses*, 65 écrivent *que tu puisses*. Il y a des *puissuses*, *pouvâmes*, *puississes*, etc. Voilà où en est l'usage chez des jeunes filles ayant fait des années de grammaire et que la loi autorise à enseigner le français.

A cette documentation très intéressante j'ajoute un passage tiré d'un livre de Léon Daudet: Il fallait, pour que nous fîmes connaissance, que M. Proust prît ombrage (*Souvenirs*, p. 640). Ce passage montre que M. Daudet s'il avait été aspirant au Brevet élémentaire et qu'il eût à s'occuper de l'imparfait du subjonctif, aurait échoué piteusement: M. Daudet écrit *fîmes* pour *fissions*! Cette ignorance de la conjugaison régulière telle qu'elle est enseignée dans toutes les grammaires même les plus élémentaires nous montre que l'imparfait du subjonctif est bien un temps mort.

Comp. aussi les vers suivants de M^{me} Rosemonde G. . . parus dans la »Légende du Martin-Pêcheur« et reproduits par A. Thérive dans »Les Nouvelles Littéraires« (Janvier 1929):

Car je lui demandais ardemment que nous eûmes
 La preuve d'un sort éternel
 Et voilà qu'il daigna m'envoyer sur tes plumes
 Un vrai petit morceau de ciel.

3. Depuis longtemps les grammairiens, les esthéticiens, les romanciers et les poètes ont constaté la défaillance de l'imparfait du subjonctif. Les uns l'ont regrettée, les autres ont protesté contre une telle décadence; quelques-uns enfin ont voulu y remédier.

Voici, pour commencer, un souvenir de jeunesse que raconte M. Pierre Giffard avec beaucoup de bonne humeur et peu de respect pour l'Académie Française, dans »Le Petit Marseillais« du 9 avril 1905: »Au temps de ma prime jeunesse, Jean Richepin, déjà poète étincelant, et Réveillaud, aujourd'hui député, avaient fondé, avec quelques autres camarades, à peine sortis du lycée Charlemagne, une ligue qui visait la propagation et la culture intensive de l'imparfait du subjonctif. Que c'est donc beau d'avoir vingt ans! Mais le fait même de s'atteler à une aussi lourde tâche montrait bien que le sillon serait dur à creuser. Richepin et Réveillaud ne s'y trompaient pas. Aussi avaient-ils élaboré une manière de projet de loi, où tous les Français majeurs étaient tenus, sous peine d'amende, d'employer l'imparfait du subjonctif, dans les conditions rigoureuses que détermine la syntaxe. A la suite de cette vérité proclamée par la Révolution: »Tous les Français sont égaux devant la loi«, Richepin et Réveillaud demandaient... qu'on ajoutât: »La conjonction *que* gouverne le subjonctif«. C'était hardi! D'après eux, il fallait dire à sa bonne: *Victoire, je voudrais que vous époussetassiez cette cheminée.* Universitaires, ou quasi, les deux ardents zélateurs l'étaient. Ils voulaient faire respecter les lois de l'Université. Aujourd'hui, c'est l'esprit contraire qui nous anime. Nous donnerions beaucoup, et eux aussi, je le parierais, pour que l'Académie nous délivre (il faut écrire encore: nous délivrât) des exigences de ce *que*. Ah! ce *que*! Ce *que* est la plaie de notre existence, car il gouverne le subjonctif! Ah! s'il ne le gouvernait pas! Mais il le gouverne. Ainsi, il faut dire, pour demeurer en règle avec la grammaire: *Il serait à souhaiter que nous nous enthousiasmassions!* — *Je voudrais que vous me ramassassiez ce papier. On trouverait*

étonnant qu'ils s'en désintéressassent, qu'ils le satisfissent, qu'ils le pourchassassent et qu'ils s'y complussent. — Quand on écrit, l'imparfait du subjonctif, chose bizarre, vient assez bien sous la plume, à la condition de n'être pas grotesque comme dans les exemples ci-dessus. C'est dans le dialogue qu'il disparaît. Personne ne consent à l'employer. Jamais un acteur ne dira, au théâtre, ni quiconque dans la vie ordinaire: *Chère belle, je serais si heureux que vous couronnassiez ma flamme!* Le public se tordrait. Donc, l'imparfait du subjonctif est une anomalie. La transformer, en réduire l'emploi grammatical à quelques cas très simples, ou à rien, détruire en tout ou en partie l'omnipotence du terrible *que*, plaie de notre idiome national, voilà pour l'Académie Française une tâche qui serait autrement utile et profitable que la réforme orthographique de quelques douzaines de mots. Mais, pour la faire aboutir, il faudrait que les quarante immortels s'y missent tous, qu'ils s'y attelassent, qu'ils se prissent la tête dans les mains et s'imprégnassent de cette vérité que le peuple est simpliste. Sont-ils capables d'un pareil effort? Il faudrait craindre qu'ils s'y embourbassent, qu'ils y restassent, et, finalement, qu'ils y renonçassent, bagasse, bagasse! La belle chose, par instants, que la langue française!«

Remy de Gourmont, ce styliste impeccable et fin, a également reconnu l'extinction de l'imparfait du subjonctif. En discutant le fameux arrêté ministériel du 26 février 1901 sur la simplification de la syntaxe française, il remarque¹: »Les grammairiens accepteront malaisément *il faudrait que nous parlions*; leur goût est de dire *il faudrait que nous parlussions*. Cette forme, pour régulière, devient inusitée et n'est plus, en presque tous les cas qu'une affirmation de

¹ *Le Problème du Style*. Paris, 1902. P. 253.

pédantisme. On ne peut le nier: l'imparfait du subjonctif est en train de mourir. Des formes comme *aimassiez* ont peut-être été rendues ridicules par la floraison assez nouvelle des verbes péjoratifs en *-asser*: *rimasser*, *trainasser*, et par la confusion avec l'imparfait du présent des verbes comme *ramasser*, *embrasser*, autrefois d'un usage restreint. Le discrédit s'est jeté par assimilation logique sur les formes correspondantes des autres conjugaisons: *vinssiez*, *dormissions*; sur les formes irrégulières et fort embarrassantes, *bouillions*, *fussions* (*fuir*), *pourvoyions*, *coussions* (*coudre*), *mouluissions* (*moudre*) et l'extraordinaire *nuisissions*. Quant à *il faudrait que nous sussions* (*savoir*), *reçuissions* (*recevoir*), n'hésitons pas à les préférer lorsque nous voulons exciter ou le rire ou la stupeur. On embaumera ces flexions, on les roulera dans les suaires de la grammaire historique, et cela sera très bien.

4. Les auteurs se sont souvent débattus avec l'imparfait du subjonctif. On savait, grâce à l'enseignement grammatical reçu au lycée, que, dans certains cas il fallait employer ce temps, mais il était tombé en désuétude et son emploi jurait très souvent avec l'expression naturelle. Voici maintenant quelques citations qui nous paraissent très instructives à ce sujet:

Oui, vieux pédagogue, l'accord des temps est une ineptie, j'ai le droit de dire: Je voudrais que la grammaire soit à tous les diables et non pas: fût, entends-tu? (Flaubert, *Éducation sentimentale*).

Catherine. Ah! il était temps que vous arriviez! — Rémonin (à part). Il faudrait »que vous arrivassiez«, mais elle est si émue! (A. Dumas fils, *l'Étrangère*, II, sc. 4).

Je vous assure qu'il a tenu à presque rien que je

n'entre pas, que je rebrousse chemin. — *Entrasse et rebroussasse*, pensa Hector qui observait Maxime avec une pitié un peu jalouse. Mais la passion excuse tout (Marcel Prévost, *Les demi-vierges*).

Dans une comédie de G.-A. Caillavet, R. de Flers et E. Arène une jeune fille, Suzette, très bien élevée, dit à sa marâtre: Ainsi j'avais peur que vous ne *fussiez* sévère. Celle-ci, qui est une ancienne midinette, la corrige: *Soyez*, et Suzette proteste: Mais non . . . *fussiez* . . . Que vous me *donnassiez* des conseils (*Le Roi*, I, sc. 5).

M. F. Brunot raconte dans le livre que nous venons de citer la petite anecdote suivante très véridique et très instructive: »J'ai entendu une dame dire à sa domestique: Je voudrais que vous fissiez le lit tout de suite. Sur quoi la domestique riposte: Je ne comprends pas ce que Madame veut dire«.

C'est sans aucun doute l'enseignement scolaire qui, dans beaucoup de cas, conserve la notion de l'imparfait du subjonctif. Je cite à l'appui le passage suivant d'un petit roman de Gyp: »Mes enfants, est-ce que vous allez rester dans l'escalier à parler de choses aussi sérieuses? Si oui . . . je voudrais que vous me laissiez passer? — Dis »laissassiez« et tu passeras« (*Une passionnette*, p. 180).

Donc l'emploi de l'imparfait du subjonctif a quelque chose d'artificiel et de livresque. Il n'appartient plus, et depuis longtemps, au langage naturel. On s'en moque volontiers comme dans les vers suivants attribués à un vieux pédant qui a voulu exprimer d'une manière irréprochable ses pensées amoureuses:

Fallait-il que je m'enflammasse
Et que vous, vous vous glaçassiez?

J'ajoute à titre de curiosité et d'après un article de M. Alfred Stenhagen¹ le couplet suivant publié dans l'«Almanach amusant» de 1892:

Ah! Fallait-il que je vous visse,
 Fallait-il que vous me plussiez,
 Qu'ingénument je vous le disse,
 Qu'avec orgueil vous vous tussiez!
 Fallait-il que je vous aimasse,
 Que vous me désespérassiez
 Et qu'en vain je m'opiniâtrasse
 Et que je vous idolâtrasse
 Pour que vous m'assassinassiez!

5. Les auteurs qui cherchent à régler leur syntaxe sur celle de la langue parlée, ne se servent pas beaucoup de l'imparfait du subjonctif qu'ils remplacent régulièrement par le présent. Nous avons examiné à ce dessein un roman tout moderne »L'adieu à l'enfance« (Paris, 1926) par César Santelli, et nous n'y avons trouvé qu'un seul imparfait: J'avais hâte que l'entrevue prît fin (p. 82). Il s'agit ici, bien entendu, d'une forme commune aux deux modes, et non pas d'une forme en *-asse* ou en *-isse* que M. Santelli certes aurait évitée soigneusement comme dans le passage suivant: Elle ne se retourna pas lorsque j'entraï et il fallut que je lui prenne la main pour lui signaler ma présence (p. 83). Voici maintenant une série de passages pris dans le même roman et montrant tous l'emploi du présent au lieu de l'imparfait du subjonctif: Les jours d'audience en effet, il arrivait assez fréquemment que mon père ne soit libre que vers midi (p. 15). J'étais heureux et j'aurais voulu

¹ *Die Neueren Sprachen*, 1904, p. 112.

que notre entretien ne prenne jamais fin (p. 24). Au fond de moi-même je voulais qu'elle soit ainsi (p. 53). J'aurais voulu qu'elle ne dénoue jamais son étreinte (p. 53). J'aurais voulu qu'il me fasse des confidences (p. 69).

6. La substitution du présent du subjonctif à l'imparfait du subjonctif, très générale de nos jours, remonte au moins à la première moitié du siècle passé. Le plus ancien exemple de la substitution se trouve selon M. F. Brunot, chez George Sand; le voici: Il n'a pas attendu que je lui dise »je pars pour Florence« (*Elle et Lui*, chap. IX). A cet exemple nous ajoutons les suivants: Je n'avais pas besoin que cette effrontée de ce matin me le dise (Daudet, *Fromont jeune et Risler aîné*, p. 8). J'aurais voulu que tu l'entendes (*id.*, *L'Immortel*, p. 54). J'avais défendu qu'on prononce ton nom (Daudet et Hennique, *La menteuse*, p. 120). Je craignais que tu sois mal (*ib.*, p. 126). Je ne voulais pas qu'on y aille (*ib.*, p. 200). Je ne voulais pas que tu sortes (Pailleron, *Mieux vaut douceur*, sc. X). Il a voulu que je vienne (Bourget, *Mensonges*, p. 87). Avouez que vous voudriez bien que ce soit fini (A. France, *Histoire comique*, p. 297). Papa a toujours craint que je ne sois malade (Marni, *Fiacres*, p. 9). Et les huit mille francs qu'il a fallu que je te donne hier? (H. Lavedan, *Le vieux marcheur*, p. 48). Elle n'aimait pas qu'on lui fasse la lecture, celle-là (*ib.*, p. 247). J'avais bien dit, croyez-le, à M^{lle} de Plessans qu'il était préférable que je ne l'accompagne pas (H. Bataille, *La marche nuptiale* I, sc. 3). Je ne voulais pas que tu souffres de privations (*ib.*, II, sc. 10). Ce n'était pas possible, bien sûr, que ça dure (*ib.*, IV, sc. 5). Quand nous nous sommes mariés, je voulais que nous nous installions chez nous (René Trintzius et Amédée Valentin,

Poudre d'or, conte en trois actes précédé de Philippe le Zélé, p. 83 τ).

7. Il ressort de ce que nous venons de dire que dans la langue parlée les formes vraiment mortes de l'imparfait du subjonctif sont celles où dominant les syllabes *-ass*, *-iss*, *-uss*. La langue littéraire, sans les aimer, ne les a pas tout à fait bannies, elle peut même s'en servir quelquefois avec profit, comme dans le passage suivant de Catulle Mendès: Il se pouvait que les faunes eussent mauvais goût, qu'à cause du vent seul s'inclinassent les fleurs, et que les rossignols n'entendissent rien à la beauté des nymphes. Pourtant la langue littéraire recule devant une forme en *-assions*, comme le prouve l'extrait suivant d'un article publié dans »Le Matin« du 6 mai 1904: »Et l'on voudrait que nous ne *fussions* pas fiers d'avoir suscité un tel enthousiasme, si fécond en résultats pratiques, si utile pour l'entraînement de notre armée, si favorable à l'affirmation nouvelle de sa valeur traditionnelle? Et l'on voudrait que nous ne *jetions* pas un cri de joie à l'aspect de ces petits groupes de dix hommes, quittant tous à la fois leurs garnisons respectives, pour venir à Paris disputer, sous les yeux de leurs chefs suprêmes, la palme et les médailles promises aux meilleurs?« Comme on le voit, l'auteur de l'article se sert d'abord de l'imparfait du subjonctif, ensuite du présent du même mode; il le fait sans doute inconsciemment, et en se servant de *jetions*, il évite *jetassions*. Nous étudierons ailleurs les quelques cas dans lesquels la langue littéraire a conservé intact l'emploi de l'imparfait du subjonctif.

31. Négation explétive.

1. Dans certaines phrases *ne* s'emploie d'une manière que beaucoup qualifient de pléonastique. On lit dans »La Nouvelle Héloïse«: J'étais prête à tout avouer, si mon père ne m'en eût laissé le temps. Ce *ne* explétif a irrité les logiciens. Paul Stapfer¹ dit qu'il est »un défi au sens, à la logique et à la grammaire véritable«. C'est peut-être aller un peu loin. Il est sûr que l'emploi du *ne* explétif n'a jamais été soumis à des règles bien fixes et qu'en beaucoup de cas on s'en passe sans inconvénient aucun; mais d'autre part, il est également sûr que son emploi est amené par une négation latente, si l'on veut, mais présente à l'esprit de celui qui parle. Dans le passage cité de J.-J. Rousseau les uns soutiennent qu'il faut écrire: *m'en eût laissé le temps*; ils condamnent *ne* comme un contresens qu'il faut soigneusement éviter. Les autres cherchent à trouver la raison d'être de la négation, et ils la trouvent dans le fait que la subordonnée citée contient une idée négative: mon père ne m'en a pas laissé le temps; il y a en effet contamination de deux expressions: la proposition conditionnelle s'est croisée avec une proposition négative, d'où l'addition du *ne* explétif. Ce *ne* est un élément linguistique très délicat et très fugitif; même les auteurs classiques étaient peu sûrs de son emploi. On a critiqué le vers suivant de Molière:

Garde-toi de troubler leurs douces privautés,
Si tu ne veux qu'il ne punisse
L'excès de tes témérités.

(*Amphitryon*, v. 1556—1558.)

¹ *Récréations grammaticales et littéraires*. Paris 1909. P. 79.

Le *ne* critiqué s'explique par la valeur négative cachée dans la subordonnée: il s'agit de ne pas être puni, d'éviter une punition. De même s'explique le passage suivant de Pascal: Nous sommes incapables de ne pas souhaiter la vérité et le bonheur, et sommes incapables ni de certitude ni de bonheur. Comp. aussi le vers suivant:

Achille ... Vous brûlez que je ne sois partie.

(Racine, *Iphigénie*, II, sc. 5.)

Le *ne* est dû à l'idée négative contenue dans la subordonnée: vous brûlez du désir que je ne sois plus ici.

REMARQUE. A côté du *ne* explétif que nous venons de signaler, il y en a un autre qui demande une explication toute différente. Il a également défié les grammairiens qui ont souvent posé la question suivante: Pourquoi dit-on *je n'ai garde*, puisque cette locution signifie précisément le contraire *j'ai garde* ou *je me garde*? P. Stapfer explique le tour signalé de la manière suivante¹: »Il n'y a dans la locution *je n'ai garde* qu'un déplacement léger de la négation qui, pour ne pas se trouver à sa place logique, n'en est pas moins dûment exprimée. *Je n'ai garde de vouloir* n'est pas autre chose qu'un synonyme énergique de *Je ne veux certes pas*«. Cette explication ne vaut rien. Ici, comme ailleurs, il est nécessaire d'examiner le problème historiquement, de constater le sens primitif du tour. *Garde* remonte par *garde* (*Gr. hist.*, I³, § 454) au germanique *warda*, qui signifie: action d'observer, guet. Par une évolution sémantique très simple, *n'avoir garde de* arrive à signifier: ne pas avoir crainte de. Ex.: *Li chastels n'eüst point de garde* (= le château n'aurait rien eu à craindre. *Guerre Sainte*, v. 1995). *Ne onques de chele part n'eut l'os warde* (Robert

¹ *loc. cit.*, p. 81.

de Clari, § 45). Li pelerin ne vos assailliront mie, ne d'aus n'avez vos garde (Villehardouin, § 81). *N'avoir garde* de subit au cours des temps une série de changements de sens qui finissent par lui donner une valeur positive: ne pas craindre, ne pas faire attention à, ne pas se soucier de, n'attacher aucune importance à, ne pas songer à, être éloigné de, se garder de. *N'avoir garde* présente ainsi un *ne* explétif qu'on pourrait qualifier de fossile: il est tout à fait superflu selon le sens linguistique actuel, et son explication est à chercher non pas dans quelque idée latente, mais dans le développement historique qui conserve les formes extérieures malgré les changements intérieurs (comp. *Gr. hist.* IV, § 593 et § 120).

2. La question du *ne* explétif a été souvent discutée. Suivant M. Léon Clédat, »la négation peut toujours être supprimée, puisqu'elle forme pléonasme«; il ajoute¹: »Il est donc tout à fait extraordinaire qu'on puisse y tenir comme à une élégance intangible«. Dans les pages suivantes nous allons examiner rapidement les emplois principaux de la négation explétive, en commençant par les propositions comparatives. Notons les points suivants:

1° Dans les comparaisons d'inégalité (après *plus, mieux, moins, autre, autrement, plutôt*), on ajoute *ne* devant le verbe du second terme, si la proposition principale est affirmative. Ex.: *Il est plus riche qu'il ne croit. Il gagne plus d'argent qu'il n'en gagnait autrefois. Elle a plus d'influence que vous ne pensez. Il a fait aujourd'hui moins de fautes qu'il n'en a fait hier. On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain. Il agit autrement qu'il ne parle.* L'origine de ce *ne* s'explique aisément; il a été ajouté parce que

¹ *Revue de Philologie Française*, XVI, 85.

le sens du second terme est négatif. On dit: *Il est encore plus bête qu'on ne croit*, et cette phrase veut dire à peu près: On ne croit pas qu'il soit si bête qu'il est réellement. Cette négation explétive n'existait pas en latin, où l'on disait: *Doctior est quam putas*. Elle s'est développée en roman. En français nous constatons son existence dès les plus anciens textes. Ex.: Plus est isnels que n'est oisels ki volet (*Roland*, v. 1573). Pire est lor mordres que i n'est d'un sarpart (*Narbonnais*, v. 3807). Cependant l'emploi de *ne* n'était pas de rigueur. Ex.: Mes le roi ne plect ne agrée Que plus an facent qu'il ont fait (*Cligès*, v. 4963). De pareilles phrases se rencontrent de temps en temps jusqu'à nos jours. Ex.: On a moins d'ardeur et d'impatience de se voir habillé de pourpre qu'il en avait de porter une croix d'or sur sa poitrine (La Bruyère). Dumas père a inventé, ou exploité plus qu'on avait fait avant lui un certain genre pathétique (G. Lanson, *Histoire de la Littérature fr.*, p. 957). Selon l'Arrêté ministériel du 26 février 1901 l'emploi de la négation est facultatif; on peut écrire *l'année a été meilleure qu'on l'espérait* ou *qu'on ne l'espérait*, *les résultats sont autres qu'on le croyait* ou *qu'on ne le croyait*.

REMARQUE. La langue populaire paraît tendre à supprimer la négation. On trouve dans une ronde populaire: Le bois était plus grand Que la fille est petite (*Romania*, XI, 187). La Fontaine a écrit: Quand celle-là qui plus vaut qu'on la prise . . . aura fait etc. (*Songe de Vaux*).

2° Si la proposition principale est négative, *ne* ne s'emploie pas devant le verbe du second terme: *Il n'est pas plus riche qu'on croit*. *Il n'agit pas autrement qu'il parle*. Cependant, l'analogie peut amener l'emploi de la négation. Ex.: Je ne peux pas aimer davantage ni mieux que je ne

le fais en ce moment (Guy de Maupassant: *Notre cœur*).
On dira de même: *Il n'écrit pas mieux qu'il ne parle*.

3° On renforçait parfois le *ne* explétif par l'addition d'un complément négatif. Molière a écrit:

Ah, vous avez plus faim que vous ne pensez pas.
(*L'Étourdi*, IV, sc. 2.)

Les grammairiens qualifient ce *pas* de surabondant. Chez Molière son emploi est probablement dû aux exigences de la rime.

4° Dans les propositions comparatives *que* se revêt parfois d'une double fonction d'adverbe et de conjonction (= *quam ut*). Ce tour, que nous avons signalé à plusieurs reprises (*Gr. hist.*, I³, § 515, 3 et V, § 25, 2), s'observe dès les plus vieux textes: Mielz voeill murir qu'entre paienz remaigne (*Roland*, v. 2336). Voici un exemple classique et bien connu de cette haplologie curieuse:

J'aimerais mieux souffrir la peine la plus dure
Qu'il eût reçu pour moi la moindre égratignure.
(Molière, *Tartufe*, v. 1114.)

Au lieu de ce *que* à double fonction, on se servait autrefois aussi de *que ce que*. Ex.: Il n'estoit rien au monde dont le roy ait plus grand paour que ce qu'il lui eschappast quelque mot (Commines). On trouve aussi *que non pas que*. Ex.: Ils jugent plus sûr que Dieu approuve ceux qu'il remplit de son esprit que non pas qu'il faille observer la loi (Pascal, *Pensées*). J'aime bien mieux qu'elle aille le chercher que non pas qu'elle l'attende chez moi (Dancourt, *Chevalier à la mode*). Cette tournure fait de nos jours une impression assez lourde; P. Stapfer (*loc. cit.*, p. 67) qualifie de saugrenue la construction suivante: *Tout de même*,

dans mon temps, j'aimais mieux qu'on me retînt que non pas qu'on me dît de m'en aller. Cette tournure semble vraiment bien rare!

5° Citons à part le cas où le second terme ne contient pas de verbe. Dans une telle construction, l'espagnol demande toujours une négation : *La vida campesina me gusta más quo no todas las grandezas de la ciudad*. Il en est de même en italien : *Le gemme sono più belle che non utili*. Le français se servait autrefois de *non pas*. Ex. : Il est plus difficile d'apprendre une langue estrangere, où les sciences sont traictées et escrites, que non pas la science mesme (G. Bouchet, *Serées*, V, 99). Est il pas plus beau de voir sur notre assiette des os de perdriaux, de cailles . . . que non pas ceux d'un bœuf (E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, I, 15). Tout ce que vous m'avez dit je l'aime bien mieux une feinte, que non pas une vérité (Molière, *La Princesse d'Élide*, V, sc. 2). La langue moderne n'admet pas la négation dans ce cas.

Une négation était également demandée autrefois, si le second terme de la comparaison était un infinitif. Marguerite de Navarre écrit : Il prenoit plus de plaisir à courir et chasser, que non pas regarder les belles dames (*Hep-taméron*).

3. Les mots et locutions qui expriment la crainte demandent l'emploi de *ne* dans la proposition subordonnée : *Je crains qu'il ne vienne*. Paul Stapfer a appelé ce *ne* »le parasite le plus absurde dont la syntaxe française soit restée encombrée«. On a critiqué la phrase : *Otez le couteau à l'enfant, je crains qu'il ne se coupe*, en soutenant qu'elle contient un contresens, puisque ce qu'on craint c'est qu'il se coupe, et non qu'il ne se coupe pas. C'est très

juste, et pourtant la présence de *ne* s'explique facilement: la subordonnée contient en effet un désir négatif, et c'est cette idée latente qui a amené la négation. Elle existait déjà en latin où l'on disait: *Timeo ne veniat*. Pour le français, il faut noter les points suivants:

1° Après des verbes tels que *craindre*, *appréhender*, *trembler*, *avoir peur*, on emploie *ne* devant le second verbe, si la principale est affirmative: *Je crains qu'il ne le fasse* (mais: *Je ne crains pas qu'il le fasse*). L'emploi de ce *ne* explétif remonte aux plus vieux textes. Ex.: Molt criem que ne t'en perde (*St. Alexis*, v. 60). Malgré beaucoup d'hésitations, il s'est maintenu jusqu'à nos jours, surtout dans la langue littéraire, où la grammaire officielle le demande rigoureusement.

REMARQUE. Le *ne* explétif est parfois dû à une analogie sémantique. Ex.: J'étais tenté de croire qu'il s'agissait d'une tête à couper, et j'avais quelques soupçons que cette gorge ne fût la mienne (*Mérimée, Carmen*). L'auteur a donné ici à *soupçons* le sens de *crainte*.

2° L'emploi de *ne* après les verbes de crainte n'a jamais constitué une règle généralement suivie. Il est évident que son emploi ne s'impose naturellement qu'à ceux pour qui la subordonnée contient un désir négatif (*je crains qu'il ne vienne* = je désire qu'il ne vienne pas). Ceux au contraire pour qui la subordonnée énonce quelque chose de positif qu'il s'agit d'éviter (*je crains qu'il ne vienne* = ce que je crains, c'est sa venue), n'éprouvent aucun besoin d'ajouter une négation. Les textes sont là pour le prouver, depuis le moyen âge jusqu'aux temps modernes. Exemples: Tant i at de fin or ke jo n'en sai mesure; Si senz garde remaint, criem k'ele seit perdue (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 322). Il creinst que pur les Franceis laist Normanz a

amer (Wace, *Roman de Rou*, v. 1380; p. 88). Mult je criem que nos seions honi (*ib.*, v. 7978). Ço meismes Engleis cremeient Que Normant par noit les querreient (*ib.*, v. 7002). Je criem que mal soïiez venuz (*Ivain*, v. 979). Criem que pooirs et tans me faille (*ib.*, v. 6699). E si cremeit Que il ait mis en abandun Ses chevaliers par traïson (Marie de France, *Éliduc*, v. 231). J'ay eu grand paour que vous eussiez aucun grant dommage (*Quinze joyes de mariage*, p. 108). Il a grant paour qu'ilz soyent morts (*ib.*, p. 168). Plutarche allegue un nommé Phenace, lequel grandement craignoit que la lune tombast en terre (Rabelais). Je tremble de peur que telle prudence soit des enfants du siècle (A. d'Aubigné, *Hist. universelle*, III, ch. 2). Las! pauurette, ie crains Qu'il ait autre dessein que ne sont nos desseins (Garnier, *Bradamante*, v. 279). J'ay peur qu'il soit desia de la mort le butin (*ib.*, v. 1254). Helas, ie n'en sçay rien, i'ay peur qu'il soit malade (*ib.*, v. 1259). Mon désespoir n'osait agir en sa présence De peur que mon tourment aigrît ses déplaisirs (Corneille, *Suivante*). J'ai peur qu'on vous surprenne ici (Molière, *George Dandin*, II, sc. 8). Dans l'édition de 1672, on a ajouté *ne*. Les hésitations de l'usage se montrent aussi dans le cas où il y avait plusieurs verbes: J'ai peur qu'elle ne soit mal payée de son amour, que son voyage en cette ville produise peu de fruit, et que vous eussiez autant gagné à ne bouger de là (Molière, *Don Juan*, I, sc. 1). De peur que d'un coup d'œil cet auguste visage Ne fît trembler son bras et glaçât son courage (Voltaire, *La Henriade*).

3° Actuellement, l'emploi de *ne* est demandé par toutes les grammaires, et la langue littéraire se conforme strictement aux règles officielles. Dans la langue parlée, au contraire, il y a une tendance très nette à supprimer *ne*

comme le prouvent les exemples suivants, tous empruntés à des discours directs: Ce peuple mérite d'être châtié et j'ai peur qu'il le soit (*Lettres de G. Flaubert à G. Sand*, p. 120). J'ai bien peur que tu sois un enfant toute ta vie (A. Daudet, *Le petit Chose*, p. 136). J'ai toujours peur qu'un d'eux m'aplatisse en marchant (*ib.*, p. 229). Mais je n'osais pas; j'avais peur que tu le renvoies, le pauvre petit (*id.*, *Sapho*, p. 317). J'ai couru, je craignais qu'il fût trop tard peut-être (Richepin, *La cavalière*, V, sc. 13). J'ai bien peur que nous ayons dit des bêtises (Bourget, *Un homme d'affaires*, p. 23). J'ai toujours peur que tu arrives en retard (H. Bataille, *La marche nuptiale*, II, sc. 1). Je craignais qu'on nous surprît (*Revue bleue* 1899, I, p. 595). Je crains que ce soit la vie même qui est implacable (J. H. Rosny aîné, *La juive*, p. 134). Oh! les pauvres petits! J'ai peur que les requins les mangent (R. Dorgelès, *Partir...*, p. 135). L'absence de *ne* se constate, comme l'ont bien vu ces écrivains, dans la langue parlée de tous les jours.

4°. Le *ne* pléonastique employé après les verbes de crainte a, nous l'avons vu, irrité les Français. George Sand en a poussé un long soupir: »Les grands écrivains ne donneront-ils pas aux bonnes gens le droit de s'en débarrasser? Hélas! Non, tant qu'il y aura des académies gardiennes de la lettre morte, et qu'ils voudront tous en être«. Pourtant le souhait du grand romancier est sur le point de se réaliser. Les meilleurs écrivains se débarrassent de plus en plus de *ne*, et bientôt chacun sera, probablement, libre de faire ce qu'il voudra. Rappelons aussi que l'Arrêté ministériel du 26 février 1901 autorise d'écrire indifféremment *de peur qu'il aille* ou *de peur qu'il n'aille*.

4. Examinons maintenant les expressions d'empêchement et de défense.

1° Après les verbes *empêcher* et *éviter*, on emploie généralement *ne* dans la subordonnée. Ex.: *Il faut empêcher que cela ne se fasse. Il faut empêcher que le mal ne s'accomplisse. La pluie empêche qu'on ne sorte. Évitez qu'il ne vous parle.* Autrefois, *esquiver* suivait la même règle. L'emploi de ce *ne*, qui se constate déjà au XV^e siècle, est dans beaucoup de cas facultatif. Selon Littré, on peut le supprimer après *éviter*: *J'évitais qu'il (ne) m'en parlât.* Selon la même autorité, il est permis d'omettre *ne* en vers: Si son cœur m'est volé par ce blondin funeste, J'empêcherai du moins qu'on s'empare du reste (Molière, *École des femmes*, IV, sc. 7). Littré ajoute qu'on l'omet parfois aussi en prose et que cette omission n'a rien de fautif. Si *empêcher* est accompagné de la négation ou se trouve dans une proposition interrogative, il y a liberté complète pour l'emploi de *ne*; on dit: *Je n'empêche pas qu'il sorte* ou *qu'il ne sorte*. Une négation explétive analogue se rencontre dans d'autres langues. Ex.: For at hindre at Misundelsens Sæd ikke skal saaes iblandt os (Holberg, *Ulysses von Ithacia*, II, sc. 7)¹.

REMARQUE. On peut dire *prenez garde de ne pas tomber* en donnant à la locution *prendre garde* le sens de 'faites attention'; on dit également *prenez garde de tomber*.

2° Le verbe *défendre* ne prend pas de *ne* dans la subordonnée: *Je défends que vous le disiez.* Cet usage étonne; *défendre* a ici le sens de 'prohiber', et on s'attendrait à *je défends qu'il ne vienne* sur le modèle de *j'empêche qu'il ne vienne*. Il s'agit ici d'un usage tout à fait moderne; autre-

¹ Comp. O. Jespersen, *Negation in English and other languages*, p. 76.

fois l'emploi de *ne* était général. Ex.: Et nous defendun que l'om christien fors de la terre ne vende (*Loi de Guillaume*, 16). Jo vus defend que n'i adeist nuls hom (*Roland*, v. 2438). »Sire«, ce a dit Berte, »de Dieu et de sa mere Desfeng que envers moi n'aiez pensee amere« (*Berte*, v. 2734). Veiz con Fortune le servi, Qu'il ne se pot onques defendre Qu'el neu feïst au gibet pendre (*R. de la Rose*, v. 6622). Et à luy fut deffendu ne partir de son hostellerie (Commines, IV, chap. 12). Je vous defen de ne jurer du tout (Calvin, *Institution*). Défends qu'aucun objet d'un augure sinistre Ne trouble le présage ainsi que le ministre (Delille). On peut se demander si *défendre* n'a pas modelé sa construction sur celle de son contraire, *ordonner*: primitivement construit comme un verbe de crainte, il a été considéré de plus en plus comme un verbe de commandement.

5. Voici quelques remarques sur les verbes qui expriment une négation ou un doute. Après des verbes tels que *nier*, *contester*, *disconvenir*, *désespérer*, *disputer*, *méconnaître*, *dissimuler*, *douter*, etc. et la locution *il s'en faut*, on peut mettre *ne*, si la proposition principale est négative ou interrogative. Ex.: *Je ne nie pas qu'il n'ait raison. Vous ne sauriez nier qu'il n'ait fait des études sérieuses. Niez-vous qu'il n'en soit ainsi? Peut-on nier qu'il n'ait avoué son crime? Peut-on nier que la santé ne soit préférable à la richesse? Contestez-vous qu'il ne soit très habile? Je ne disconviens pas que cela ne soit arrivé. Je ne désespère pas qu'il ne vienne. On ne méconnaît pas qu'il n'ait fait tout son possible. Je ne dissimule pas qu'il n'en soit ainsi. Je ne doute pas que cela ne soit. On ne peut douter que les pôles ne soient couverts de glace. Nul doute que cela ne soit ainsi. Il ne s'en faut*

pas de beaucoup que la somme n'y soit. S'en faut-il de beaucoup que la somme n'y soit?

Cette extension de *ne* semble due au sens négatif qui domine toute la phrase. Cependant on constate facilement que l'emploi de *ne* dans beaucoup de cas est facultatif; on dit indistinctement *je ne nie pas qu'il n'ait raison* et *qu'il ait raison* et on trouve dans les auteurs modernes des phrases telles que: *Personne ne doutait qu'il obtînt la croix*. L'Arrêté ministériel du 26 février 1901 reconnaît l'hésitation de l'usage actuel et permet l'emploi ou l'omission de *ne*.

6. Certaines conjonctions demandent parfois *ne* dans la proposition subordonnée.

1° *Avant que*. L'emploi de *ne* paraît être facultatif. Selon quelques grammairiens, il faut *ne* toutes les fois qu'il y a du doute sur la réalité de l'action exprimée dans la subordonnée, et il faut supprimer *ne* toutes les fois qu'il n'y a aucun doute sur le contenu de la subordonnée. Littré fait avec raison observer que cette distinction n'est pas justifiée et que l'emploi de *ne* est un gallicisme pour lequel l'oreille seule intervient. On dit en effet indifféremment *il faut agir avant qu'il soit* ou *ne soit trop tard*. Exemples littéraires: *Avant que son destin s'explique par ma voix* (Racine, *Athalie*, I, sc. 2). *C'est une . . . effrontée que je mettrai dans un couvent avant qu'il soit deux jours* (Molière, *Malade Imaginaire* II, sc. 8). *Beaucoup, par prudence, ont regagné leur cabine avant qu'on soit au large* (Dorgelès, *Partir . . .*, p. 16). *Avant que les choses ne fussent plus avancées* (P. Bourget dans *Annales politiques et littéraires*, 17 déc. 1899, p. 399). *Avant que Rousseau n'en mît [des bois et des campagnes] dans notre littérature* (Petit

de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, VI, 782). Avant que tu ne t'en ailles, Pâle étoile du matin (Paul Verlaine). Le *ne* explétif se trouve aussi après *que* employé au sens de *avant que*:

Il m'a dit qu'il ne faut jamais

Vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis par terre.

(La Fontaine, *Fables*, V, n° 20.)

2° *Sans que*. Selon les règles officielles, il ne faut jamais mettre *ne* après cette conjonction. Pourtant, la négation contenue dans *sans* amène parfois l'emploi d'un *ne* explétif, quand la proposition principale est négative. Ex.: On ne pouvait faire allusion à cela sans qu'elle n'entrevît aussitôt des scènes (P. Bourget, *André Cornélis*). Je ne regardais pas un seul de nos meubles sans que le souvenir de mon père ne s'éveillât en moi (*ib.*). Aucune grande découverte n'a été réalisée sans que le génie primesautier de la France, l'esprit pratique des Anglais . . . n'aient tour à tour concouru au succès (Rimbaud, *Civilisation Contemporaine*, p. 724). Victor Hugo a écrit: Ah! le peuple! — océan! — onde sans cesse émue, Où l'on ne jette rien sans que tout ne remue (*Hernani*, v. 1534). Dans un autre vers, le grand romantique paraît avoir hésité; il s'agit de »Les deux îles«, où quelques éditions portent: On ne prononcera son nom sans qu'il n'éveille . . . un double écho (*Odes et Ballades*, III, n° 6), tandis que d'autres impriment *éveille*. Ce *ne* abusif se rencontre déjà dans une lettre de M^{me} de Sévigné (voir Littré). Son emploi, qu'on peut rapprocher de celui que nous avons signalé au paragraphe précédent, est assez indécis et flottant; ainsi dans un énoncé où plusieurs propositions se trouvent sous la dépendance de *sans que*, on omet ou emploie la négation alternative-

ment: Je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique sans que mes entrailles s'en soient émues, n'en aient tressailli, et que les larmes m'en soient venues aux yeux (Petit de Julleville, *op. laud.* VI, 370).

3° *A moins que*. Cette conjonction est ordinairement suivie de *ne*. Ex.: *Je ne sors pas, à moins qu'il ne fasse beau* (= je ne sors pas s'il ne fait beau). *Il nous fit savoir qu'il mourrait, à moins qu'il ne fût secouru*. La subordonnée contient une condition négative et c'est ce qui a amené *ne*.

REMARQUE. *Ne* est obligatoire dans la locution *que . . . ne* (= *avant que, sans que, à moins que*). Ex.: *Il ne veut vous revoir que vous ne lui ayez fait vos excuses par écrit*. Ce tour est plutôt littéraire; dans la langue parlée, on préfère se servir de la conjonction complète. Voir pour plus de détails Kr. Sandfeld-Jensen, *Bisætningerne i moderne Fransk*, § 171 ss.

4° *Depuis que, il y a . . . que, voilà . . . que*, demandent *ne*, quand le verbe est à un temps composé: *Depuis que je ne vous ai vu, il s'est passé beaucoup de choses. Il y a longtemps qu'on ne vous a vu. Il y avait trois jours que je ne lui avais parlé* (mais: *il y a trois jours que je l'ai vu, il y a trois jours que je ne lui parle pas*). Le sentiment de la valeur négative exprimée dans la subordonnée influence tellement certains auteurs qu'il se servent de la négation complète. Voici deux phrases trouvées chez Catulle Mendès: Comme il y avait longtemps que le jeune homme n'était pas venu dans la maison. Il y a deux nuits que je n'ai pas mangé, que je n'ai pas dormi. Ces exemples nous montrent que la locution *il y a . . . que* est simplement, pour la langue moderne, l'équivalent de la préposition *depuis* (= je n'ai pas mangé depuis deux nuits).

32. Étymologie de *Gord*.

1. Dans son grand dictionnaire, Littré a admis le mot *gord*. C'est un terme technique, concernant la pêche dans les fleuves. Voici comment Littré l'explique: »Deux rangs de perches, plantées dans le fond de la rivière et formant un angle dont le sommet est fermé par un filet«.

Quant à l'origine du mot, Littré donne l'explication suivante: »Provenç. *gorc*; catal. *gorg*; ital. *gorgo*; du lat. *gurgés*, gouffre. On nomme encore aujourd'hui, dans le Nivernais (près de Decize), *gourds* des étangs profonds, espèces de gouffres, ordinairement très-poissonneux«.

Le mot latin cité signifie non seulement 'gouffre', mais aussi 'tournoiement d'eau' ou 'remous', et ces sens se retrouvent tels quels en catalan, en provençal et en italien. Quant au mot français, Littré ne lui reconnaît qu'une seule signification, celle que nous venons de citer, et il nous paraît impossible de trouver un pont sémantique menant de 'gouffre' à une sorte de 'nasse'. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter l'étymologie de Littré; selon nous les deux mots *gurgés* et *gord* ne sont pas apparentés malgré la forte ressemblance phonétique.

Il est à remarquer que Littré dans son article sur *gord* s'en tient exclusivement à l'explication technique; il ne donne pas une seule citation littéraire. Il en est autrement, si nous examinons son »Historique«. Celui-ci contient quatre exemples, tous antérieurs au XVI^e siècle. Dans ces exemples il nous paraît évident que le mot qu'on écrit tantôt *gurt* tantôt *gort*, a deux sens bien distincts et tout à fait incompatibles. Dans les trois premiers exemples il doit avoir le sens de 'eau courante'. Dans le dernier il désigne sans aucun doute un engin de pêche; je le reproduis ici comme

texte à l'appui: Et entre les autres choses y fut amené de la ville de Mante deux chevaux chargez de pastez d'anguilles de gort.

Il faut donc supposer que nous sommes en présence de deux homonymes ou de deux paronymes qui n'ont rien à faire l'un avec l'autre et qui doivent être étudiés séparément. Cette supposition se change en certitude quand on examine les nombreuses citations recueillies par Godefroy dans son Dictionnaire de l'ancienne langue française.

2. Godefroy examine *gord* dans deux endroits de son dictionnaire. Il est évident qu'il a compris qu'il s'agit en effet de deux mots différents, mais il n'a pas réussi à les bien distinguer.

Dans son quatrième volume il cite à la page 315 un mot écrit *gort, gourt, gord, gurt*, il traduit: golfe, baie, et par extension gouffre, abîme, pleine eau. Cette signification se retrouve sans difficulté dans tous les passages cités, à l'exception de deux dont je reproduis ici le texte:

De certains autres menus cens deubs chacun an au dit jour saint Remi pour gors, isles, motelles et jonquiers estant en la ditte rivière d'Aisne (1453, Compte du dom. du comté de Soissons, f^o 5, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f^o 302 r^o, Arch. Loiret).

Ledict poisson voyant estre en sa fin,
Et n'ayant plus de vie aucun espoir
S'en est venu par un grand desespoir
Si rudement frapper dedens un gort
Que tost aprez en a receu la mort.

(Guill. Haudent, *Apologues*, 1^{re} partie, XXV, Lormier.)

Dans ces deux passages il est manifeste que *gord* ne désigne ni gouffre ni golfe ni pleine eau; il s'agit d'un tout

autre mot, du mot *gord* expliqué par Littré. L'eau d'une rivière n'est pas sujette à des impôts, mais bien l'engin de pêche qui s'y trouve, et c'est ce même sens qui s'impose dans les vers de Haudent.

Dans son neuvième volume, à la page 709, Godefroy étudie un autre mot *gort* qu'il traduit par: Rang de perches disposées en angle au fond d'une rivière, fermé par un filet où le poisson vient se prendre. Aux quatre exemples qu'il cite il faut ajouter les deux autres que nous venons de reproduire et qui ont trouvé place, par erreur, dans son quatrième volume. Comme le montre l'explication de Godefroy, qui est tout à fait conforme à celle que donne Littré, nous avons dans ces exemples affaire au terme technique *gord*, désignant un engin de pêche.

3. Il est donc hors de doute qu'il existe en français deux mots *gord* (ou *gourd*), très différents pour le sens. L'un d'eux désigne un gouffre, un tournoiement d'eau ou un golfe. Il continue le latin *gurgus* et il se prononçait au moyen âge avec un *o* fermé ou un *ou*.

Il faut pourtant remarquer que la prononciation *gourt* n'a pas été la seule admise. Il y a eu des hésitations. Plusieurs rimes nous montrent une prononciation avec *o* ouvert:

Car sis pere e sa mere enfundrerent al gort,
Dunt unkes puis ne porent resurdre a lur dreit port.

(*Vie de saint Thomas*, p. p. E. Walberg, v. 234.)

En pechié finerunt, ne purrunt prendre port;
La dunt nuls ne resurt charrunt al pudlent gort.

(*Ib.*, v. 669.)

Cette particularité se retrouve aussi chez un autre poète dont Godefroy a cité deux passages; il les cite à part en attribuant au mot *gort* avec *o* ouvert un sens particulier, celui de 'gorgée'. Voici les deux passages:

Si comme el erroit si avint
 Que son enfant qu'en ses bras tint,
 Qui a verité estoit mort,
 Gita parmi la boche un gort
 De sanc qui dou cors li eissi.

(J. Le Marchant, *Mir.* ms. Chartres, f^o 13^b.)

Que li enfens qui estoit mort
 Mist hors par la bouche a grant gort
 L'eive qui ert ou corps entree.

(*Ib.*, f^o 14^c.)

Gort 'gorgée' est sans aucun doute le même mot que *gort* 'eau courante'. Ce qu'il est intéressant d'observer c'est la prononciation du mot: on a *ò* au lieu de *ó* ou *ou*. Cette même prononciation se retrouve aussi dans *regort*, dont Godefroy (VI, 745—46) cite 20 exemples. Dans le premier de ces exemples *regort* assonne avec *anciennor*, ce qui indique une prononciation fermée, mais les autres exemples rimés indiquent un *o* ouvert. Le mot *regort* n'a pas encore disparu, bien qu'il n'appartienne pas au français commun. Mon savant ami, M. Emmanuel Philipot, m'écrit: »A Rennes, nous appelons *regort* un fossé rempli d'eau qui accompagne le canal d'Ille-et-Rance et qui est un résidu de l'ancienne rivière d'Ille, un bras mort et vaseux . . . Autrefois je déduisais ce mot *regord* du verbe *regorger*, attribuant le terme au fait que le canal, dans les inondations »regor-geait« et déversait son trop-plein dans le fossé. Mais on a pu former un *regord* tout simplement avec le préfixe *re-*

et le simple *gord*, bien que ce soit moins naturel«. Pour ma part, je regarde *regord* comme un composé de *gort* et cette formation me paraît très naturelle; j'ai cité, il y a longtemps, beaucoup d'exemples montrant la composition de *re-* avec un substantif. Parmi ces exemples se trouve justement *regort* (voir *Gr. hist.*, III, § 489).

Le passage de *ór* à *òr* est un phénomène dont on peut citer un certain nombre d'exemples. Tout en rappelant *gorge* qui continue le lat. *gurga* je renvoie aux exemples réunis dans *Gr. hist.*, I³, § 181. Je profite de l'occasion pour rappeler en même temps les observations très intéressantes de M. E. Philipot sur le passage de *ar* à *or*¹.

4. Reste à examiner l'autre mot *gord* pour essayer d'en trouver l'origine. Si l'on passe en revue les exemples cités par Godefroy de *gort*, engin de pêche, on verra que, pour une très grande partie, ils sont originaires de Normandie. Il y a donc une possibilité pour que le mot soit d'origine nordique, et la pensée s'arrête involontairement sur le vieux norrois *garór* (cf. angl. *yard*, goth. *gards*) qui signifie 'clôture', 'clos'. Le mot vit toujours dans les langues scandinaves et il a conservé sa signification primitive dans plusieurs composés. Citons pour le danois: *kaalgaard*, *urtegaard*, *vingaard*, *abildgaard*, *rosenggaard*, *ormegaard*, *andegaard*; on trouve en suédois *trädgård*, *djurgård*, *skärgård*. Le mot sert aussi comme terme technique dans le langage des pêcheurs; nous renvoyons aux trois mots danois dont l'usage est encore général: *aalegaard*, *fiskegaard*, *laxegaard*. L'installation d'un *aalegaard* danois correspond tout à fait à celle d'un *gord* français. Selon une vieille explication les »aalegaarde er ligesom gierder ved strandsiderne, oc saa-

¹ *Essai sur le style et la langue de Noël du Fail*. Paris, 1914. P. 141.

ledis ordnet, at hvis aal sig der udi forkrybe, dem icke der aff igien kunde udvikle«. Ce passage curieux se trouve avec beaucoup d'autres dans le dictionnaire de Kalkar¹ : ils montrent tous le rôle important qu'a joué autrefois la pêche aux anguilles au Danemark.

5. Il est évident qu'il y a entre le danois *gaard* et le français *gard* une conformité sémantique très intime. Il s'agit maintenant de savoir si cette conformité est un pur hasard — il y a dans toutes les langues des vocables qui offrent une forte ressemblance sans être apparentés² — ou s'il est possible de démontrer par voie historique l'identité des deux mots.

Nous savons que le mot *garðr* a été introduit par les Vikings en Normandie où on le retrouve dans plusieurs composés et comme terminaison³. Un composé particulièrement intéressant a été signalé, il y a longtemps, par Edmond Le Héricher qui cite un document latin de l'an 1030 où on lit ces mots : *Unum fisigardum in Dieppa*⁴. Le philologue français regarde *fisigardum* comme un mot nordique et y retrouve à bon droit *fiskigarðr* dont la forme moderne danoise est *fiskegaard*⁵.

A côté de *gard*, qui n'existe pas, que je sache, comme

¹ *Ordbog til det ældre danske Sprog.*

² Ces mots sont les feux follets de la linguistique : ils ont souvent induit les étymologistes en erreur. Voir sur ce sujet *Ordenes Liv* III, 51 ss.

³ Voir Charles Joret, *Des caractères et de l'extension du patois normand*. Paris, 1883. P. 47. Jakob Jakobsen, *Stednavne og Personnavne i Normandiet (Danske Studier, 1911, p. 59)*.

⁴ *Histoire et Glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*. Avranches 1864. P. 154.

⁵ A. Fabricius, *Danske Minder i Normandiet*. København, 1897. P. 299.

mot indépendant, on trouve le doublet *gord* dont nous avons ci-dessus indiqué le sens. Les exemples de *gord* qui se trouvent dans la vieille littérature française ont été réunis par Godefroy; mais il ne faut pas oublier que le mot apparaît aussi dans des documents latins. Voici deux textes très intéressants: *Gordum unum quinque millium anguillarum. Locum congruum piscationi quem homines vulgari suo gort appellant*¹.

6. L'identité des deux mots normands — *gard* et *gord* — me paraît hors de doute. Pourtant il est difficile d'expliquer le rapport entre les deux doublets. Il est clair que *gard* reproduit assez exactement le mot nordique *garðr* mais d'où vient la voyelle d'arrière de *gord*? Comment expliquer que le vieux mot nordique, adopté en normand, se soit scindé en deux? L'explication suivante me paraît, sinon bien sûre, au moins probable. L'ancien norrois *garðr* s'est maintenu tel quel comme suffixe; comme mot isolé il a subi l'influence de son paronyme *gourt*. Ce mot, nous l'avons vu, se prononçait de deux manières différentes, et cette prononciation double se constate aussi pour *gord*. On sait que les mots qui se ressemblent phonétiquement se confondent facilement. L'histoire de la langue française en offre de nombreux exemples (voir *Gr. hist.*, IV, § 462 ss.); à ces exemples il faut peut-être ajouter *gart* devenu *gourt* ou *gort* sous l'influence de *gourt*, *gort*, du lat. *gurgis*.

¹ Voir Johannes Steenstrup, *Normandiets Historie under de syv første Hertuger 911—1066*. København, 1925. P. 261.

33. Le tutoiement.

J'ai donné ailleurs (*Gr. hist.*, V, § 192 ss.) des renseignements détaillés sur l'emploi des deux pronoms allocutoires *tu* et *vos* depuis le temps des empereurs romains jusqu'à l'heure actuelle. En examinant le rôle de plus en plus restreint que joue *tu*, j'ai relevé le développement social qui explique ce phénomène.

Cependant le tutoiement offre aussi un côté moral qu'on a trop négligé jusqu'à présent. Un grand romancier français, M. Georges Duhamel, vient de le mettre en lumière d'une manière saisissante dans son dernier volume intitulé »Les sept dernières plaies«. Je renvoie à la première nouvelle du recueil, »Mémorial de Gauchois«, qui contient quelques réflexions dont la justesse, l'originalité et l'art exquis ne manqueront pas de frapper le lecteur. Je les reproduis ici :

»J'ai tutoyé, pendant la guerre, presque tous les blessés qu'il m'a été donné d'assister, quand ces blessés étaient de ceux qu'en style militaire on appelle simplement »des hommes«. J'ai toujours vu, dans ce tutoiement, non pas une familiarité martiale, sans réplique d'ailleurs et bien contraire à ma réserve naturelle, mais une de ces tendresses lénitives qu'on témoigne aux enfants, aux créatures affaiblies et souffrantes. Il m'est arrivé de n'oser point tutoyer, dès l'abord, des troupiers que leur âge et leur culture isolaient un peu de la foule. A l'instant des pires épreuves, à l'heure de la mort, le »tu« me montait aux lèvres, comme un hommage fraternel, comme une caresse sublime. J'ai même tutoyé, une fois, une seule fois, un jeune officier moribond, et j'ai le sentiment d'avoir, ce jour-là, selon

mes forces, exalté les ressources de l'art. Il est, malgré tout, des limites aux audaces de la pitié: même en présence de la mort, un infime médecin de complément n'aurait pas l'idée de tutoyer un général. Et c'est pourquoi les rois, les princes, les puissants, sont les gens les plus mal soignés du monde».

Additions et corrections.

P. 4. Mon excellent collègue et ami, M. Emmanuel Philipot, qui a bien voulu se charger de la révision des épreuves de ce fascicule, m'écrit: »Sur *bec de gaz* et sa date Lanson et Cumont se trompent. La locution est bien antérieure à la guerre. La vérité est qu'une foule de termes argotiques sont pour la première fois parvenus pendant la guerre à la connaissance de littérateurs qui, trop distingués ou trop peu linguistes, n'avaient jusque-là fait aucune attention aux phénomènes du bas-langage. C'est l'époque où des dames du monde, mobilisées comme infirmières, crurent devoir se mettre à parler poilu«.

P. 7. *Clochard*. A propos des termes dépréciatifs en *-ard*, M. E. Philipot me signale *charognard*, terme assez récent, désignant les commerçants-bouchers qui vendent de la viande de rebut. Auparavant ce mot ne s'appliquait guère qu'à des vautours, à des hyènes, etc.

P. 7. M. Philipot s'est rangé du côté du »Figaro« et proteste énergiquement contre *contagionner*. Voici ce qu'il écrit: »*Contagionné* n'est vraiment pas beau, alors qu'il y a *contaminé*. Ces verbes en *-ionner* sont véritablement une plaie pour notre langue. Ils appartiennent à une langue pseudo-scientifique. Je ne suis pas aussi indulgent que vous pour les créations qui n'appartiennent pas au peuple.

Vaugelas ignorait la tourbe des demi-lettrés et des demi-savants. Le vrai peuple reste plus que jamais en honneur, et nous voyons avec plaisir surgir des romans provinciaux avec de savoureuses façons de parler patoises. Mais, hélas, l'influence du peuple diminue et nos romanciers populaires et patoisants font de très louables efforts sans grand résultat pratique. Le demi-lettré ou quart de lettré, le journaliste prétentieux et ignorant, non prévu par Vaugelas, prend chaque jour plus d'influence réelle. Nous lui devons -ès-avec un singulier, *antan* au sens de: jadis, il y a plusieurs siècles, etc. etc. C'est une race méprisante et méprisée, mais contre laquelle les vrais lettrés ne réagissent pas assez. Les réflexions de M. P. me paraissent très intéressantes, mais en même temps très sujettes à caution.

P. 8. *Contrefoutre*. M. Philipot ajoute: »J'ai entendu souvent: *Je m'en fous, refous, surfous et contrefous*. Les préfixes, quels qu'ils fussent, servaient à renforcer le mot.

P. 9. A propos de l'intéressante observation de M. Roques sur *des*, M. Philipot ajoute que, selon lui, *des* est à l'origine une expression suspensive prononcée maintenant sur un ton absolu et final. C'est le cas de *très* dans: »Êtes vous content?« — »Très«. Comp. *Gr. hist.*, VI, § 6.

P. 10. *Écrivaine*. A propos de ce néologisme, M. Philipot m'envoie la note suivante: »*Écrivaine* est intéressant et pas mauvais. Pour vous donner une idée de la répulsion des Français officiels au féminisme lexicographique le plus simple, je vous dirai que nous avons actuellement à Rennes une chaire non magistrale de grec, occupée par une jeune fille d'origine suédoise, M^{lle} Sjøestedt. Or son titre officiel est *maître de conférences*, et personne n'ose dire ni écrire *maîtresse de conférences*, quoiqu'on dise encore fort bien *une maîtresse d'école*.

P. 14. *Matériau*. M. Philipot me fait observer que ce singulier est assez ancien dans la langue des architectes et antérieur aux éboulements mentionnés.

P. 15. *Miss*. Voici sur ce mot une note explicative de M. Philipot: »Une *miss* a un sens très précis en français: c'est une gouvernante, la plupart des gouvernantes des enfants français étant anglaises. Avant la guerre j'ai connu à Rennes une gouvernante allemande que tout le monde appelait *miss*. Seuls quelques »malins«, pour montrer leur force linguistique, l'appelaient *Fräulein*.

P. 18. *Pas de porte*. Cette expression, comme nous l'avons montré, a pris après la grande guerre un sens très spécial. En dehors de Paris il s'emploie comme terme de commerce avec une tout autre acception. M. E. Philipot m'écrit là-dessus: »Je puis vous dire, sans sortir du petit cercle de mon expérience personnelle et sans entrer, dans le maquis de la procédure, que chez nous, à Rennes, le terme *pas de porte* a, dans les contrats relatifs à la vente d'un magasin, un sens parfaitement normal et régulier: cette expression imagée désigne tout simplement la clientèle probable, étant donné les expériences faites et le caractère plus ou moins central du magasin. Le *pas de porte*, autrement dit le seuil franchi par le client, peut être nul dans un faubourg et très élevé dans une rue centrale et très fréquentée. De tout temps la fréquence probable ou certaine de la clientèle est entrée comme élément dans l'évaluation du prix d'un magasin, et il n'y a là rien de spécial à l'après-guerre.

P. 24. *Turner*. M. E. Philipot me signale un autre emploi neutre de ce verbe: faire une tournée [théâtrale]. L'un des impresarios les plus connus en province par ses tour-

nées théâtrales, E. Baret, a écrit un petit livre d'impressions intitulé: »En tournant«.

P. 49. *Regord*. Le mot se trouve dans le Dictionnaire des locutions populaires d'Ille-et-Vilaine par Coulabin. Il explique le mot par: »Douve, ruisseau où se déversent les eaux d'une rivière ou d'un étang. C'est surtout dans les regards qu'on pêche l'anguille«.
